



Rapport Final

Couverture de taux d'intérêts

FORSK

14 novembre 2025

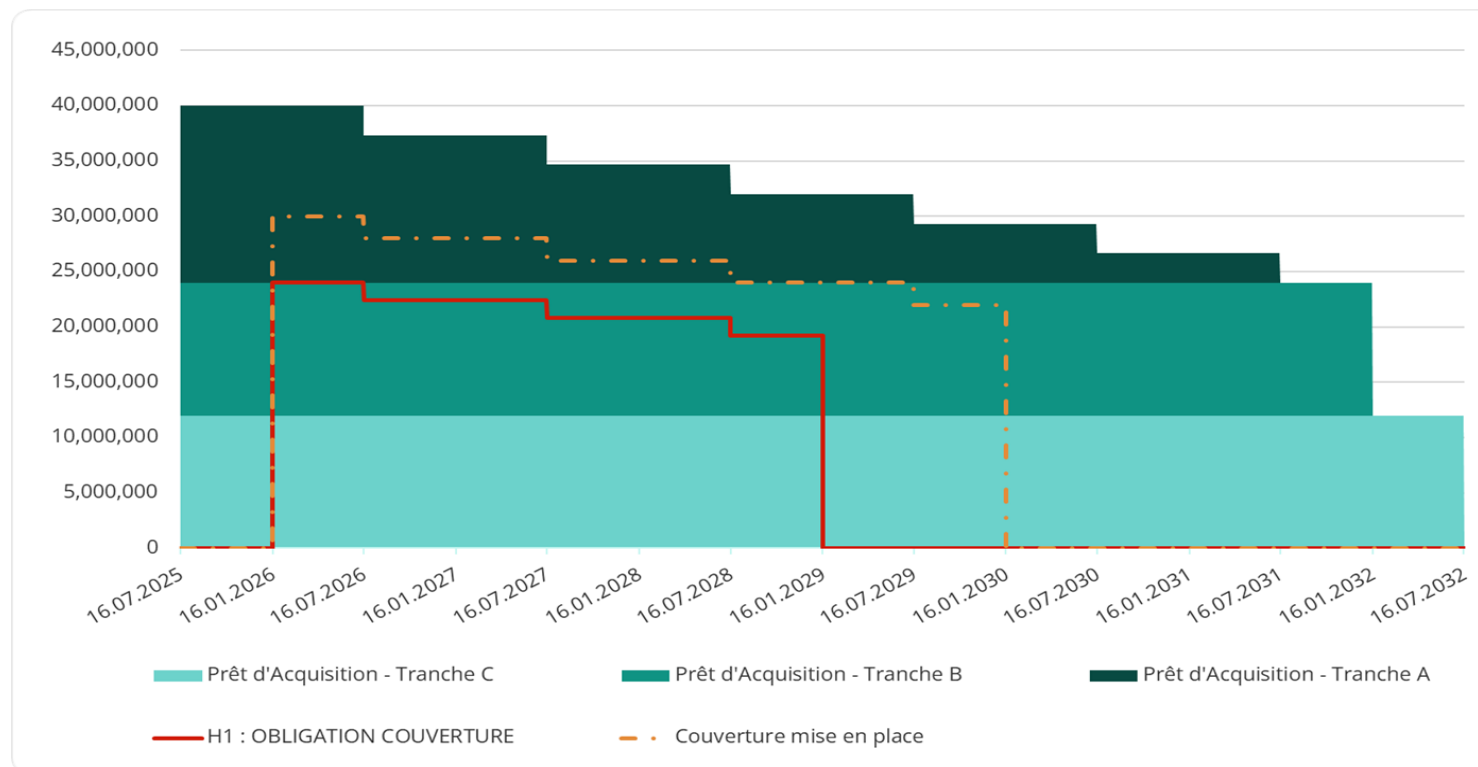


KERIUS Finance SAS
Conseiller en Investissements Financiers
Membre de l'ANACOFI CIF- Association agréée par l'AMF - ORIAS N° 13000716

EXECUTIVE NOTE FORSK



- **Stratégie de couverture mise en place** : H7 - Cap 2,25% - 75% du 16/01/2026 au 16/01/2030
- **Banque de couverture** : La Banque Postale
- **Prime lissée de la couverture** : 0.3240%
- **Equivalent en € de la prime lissée** : 341'784€
- **Honoraires Kerius Finance** : 14'000€
- **Economies réalisées** : 166'902€

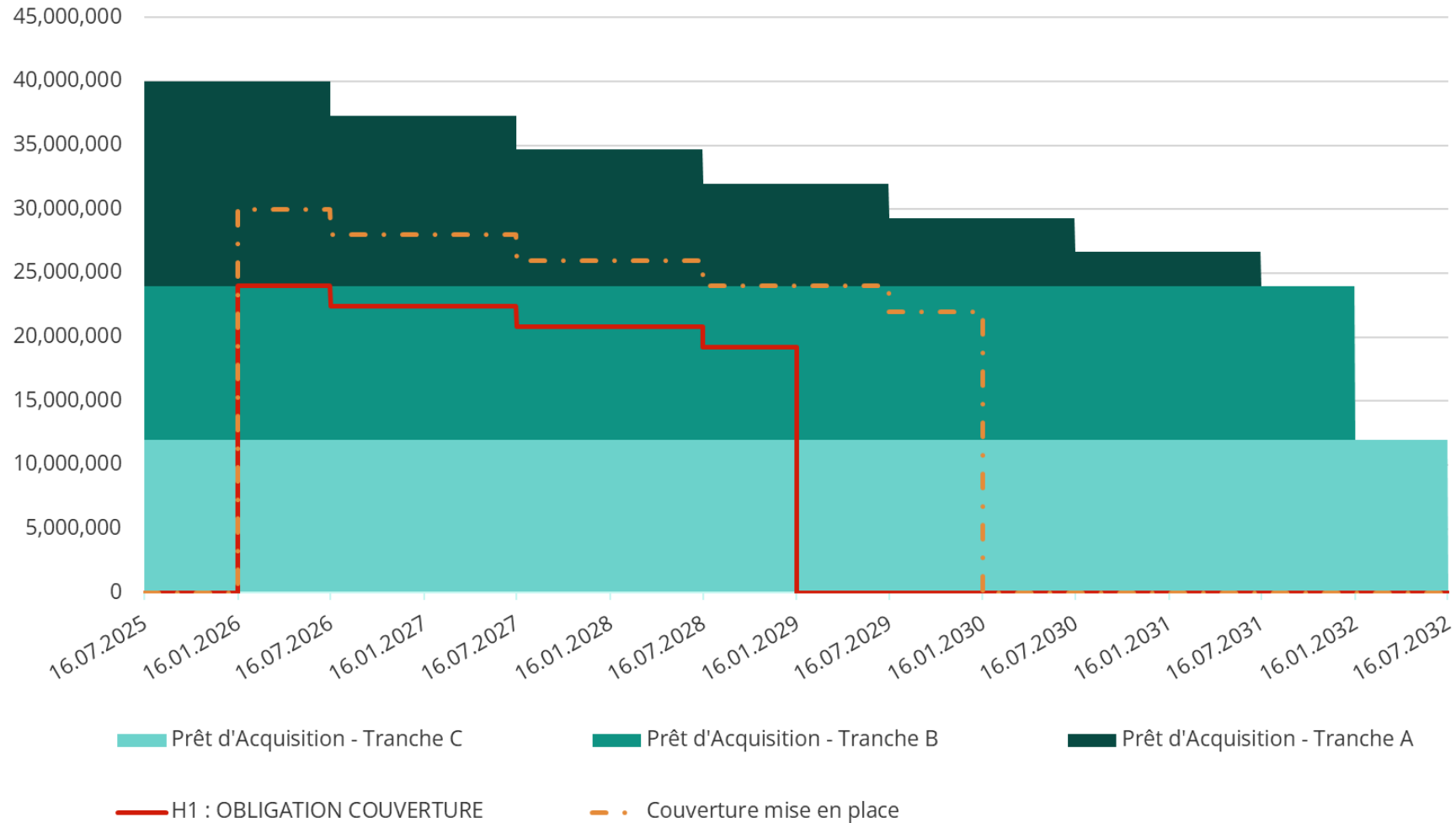


Les différents rapports produits pendant la mission ainsi que les rapports de valorisation sont disponibles à la demande.

Résumé des décisions prises

- Nouvelle couverture mise en place sur un horizon de **4 ans** pour réduire la sensibilité du groupe aux variations de taux d'intérêts, y compris négatifs, avec un objectif de couverture Cash Flow Hedge (couverture de flux futurs).
- Un cap avec **plafond (strike) à 2,25%** a été mis en place pour limiter le taux de financement sur la partie couverte. Ces produits prennent en compte le plancher à 0% sur les financements.

Cartographie après nouvelle couverture



Couverture traitée :
Achat Cap 2,25% à 4 ans.

Répartition bancaire :
La Banque Postale 100%.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : BNP, Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel, LCL, La Banque Postale, ARKEA, BNP Paribas European SME Debt Fund III, LBPAM Midcap Senior Debt.

Prêt d'Acquisition de €40'000'000, tiré le 16/07/2025, composé d'une :

Tranche A : €16'000'000, amortissement annuel linéaire, échéance le 16/07/2031, floor 0% sur Euribor 6 mois + 1,95%.

Tranche B : €12'000'000, amortissement in fine, échéance le 16/01/2032, floor 0% sur Euribor 6 mois + 2,45%.

Tranche C : €12'000'000, amortissement in fine, échéance le 16/07/2032, floor 0% sur Euribor 6 mois + 4,20%.

Crédit Renouvelable de €5'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

Contrat(s) de Couverture au titre du Prêt Acquisition :

L'Emprunteur s'engage à conclure/maintenir/renouveler, **dans les six (6) mois** suivant la Date de Réalisation à des conditions de marché, le ou les Contrat(s) de Couverture portant **sur un notionnel minimum égal à 60 % de l'Encours du Prêt Acquisition** et assurant à l'Emprunteur une couverture contre une hausse de **l'EURIBOR trois (3) mois ou six (6) mois de plus de 150 points de base** par rapport à son niveau à la Date de Réalisation.

L'Emprunteur s'engage à justifier à l'Agent de la conclusion/maintien/renouvellement de ce ou ces contrat(s) dans le délai de six (6) mois susvisé.

L'Emprunteur s'engage à maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture pendant **une durée minimum de trois (3) ans** à compter de leur conclusion/maintien/renouvellement.

→ **16/01/2026**

Banques de couverture : BNP, CA, LCL, La Banque Postale, ARKEA.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : BNP, Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel, LCL, La Banque Postale, ARKEA, BNP Paribas European SME Debt Fund III, LBPAM Midcap Senior Debt.

Crédit Non Confirmé de €5'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

Contrat(s) de Couverture au titre de toute Tranche Confirmée

Pour toute Tranche Confirmée concernée qui aura fait l'objet d'une confirmation dans les conditions prévues à l'Article 5.3 (Crédit Non Confirmé), l'Emprunteur s'engage à conclure/maintenir/renouveler tout Contrat de Couverture selon les modalités qui seront définies dans la Notification de Confirmation concernée.

Banques de couverture : BNP, CA, LCL, La Banque Postale, ARKEA.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Détail de la couverture réalisée

Cap à prime lissée :

Banque : La Banque Postale

Cours d'exercice : 2,25% (strike / taux plafond)

Date de transaction : 12/11/2025

Date de début : 16/01/2026

Date de fin : 16/01/2030

Index : Euribor 6 Mois

Base : Actual/360

Nominal de départ : €30'000'000 amortissements spécifiques, cf. tableau en annexe

Prime annuelle à payer semestriellement jusqu'au 16/01/2030 : **0.3240%**, correspondant à une prime payée à la mise en place (up-front) de **€341'784**.

Primes à payer

Couverture La Banque Postale

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de déboucle ment
14.01.2026	16.01.2026	16.07.2026	16.07.2026	30,000,000	48,870	-292,914
14.07.2026	16.07.2026	18.01.2027	18.01.2027	28,000,000	46,872	-246,042
14.01.2027	18.01.2027	16.07.2027	16.07.2027	28,000,000	45,108	-200,934
14.07.2027	16.07.2027	17.01.2028	17.01.2028	26,000,000	43,290	-157,644
13.01.2028	17.01.2028	17.07.2028	17.07.2028	26,000,000	42,588	-115,056
13.07.2028	17.07.2028	16.01.2029	16.01.2029	24,000,000	39,528	-75,528
12.01.2029	16.01.2029	16.07.2029	16.07.2029	24,000,000	39,096	-36,432
12.07.2029	16.07.2029	16.01.2030	16.01.2030	22,000,000	36,432	0

Prime lissée	0.3240%
--------------	---------

Total à payer	341,784
---------------	---------

Tableaux d'amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition – Tranche A		Prêt d'Acquisition – Tranche B		Prêt d'Acquisition – Tranche C		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIGATION COUVERTURE	Minimum restant à couvrir	Couverture mise en place
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD					
16.07.2025	16.01.2026	0	16,000,000	0	12,000,000	0	12,000,000	40,000,000		0	0	0
16.01.2026	16.07.2026	0	16,000,000	0	12,000,000	0	12,000,000	40,000,000	60%	24,000,000	24,000,000	30,000,000
16.07.2026	16.01.2027	2,666,667	13,333,333	0	12,000,000	0	12,000,000	37,333,333	60%	22,400,000	22,400,000	28,000,000
16.01.2027	16.07.2027	0	13,333,333	0	12,000,000	0	12,000,000	37,333,333	60%	22,400,000	22,400,000	28,000,000
16.07.2027	16.01.2028	2,666,667	10,666,667	0	12,000,000	0	12,000,000	34,666,667	60%	20,800,000	20,800,000	26,000,000
16.01.2028	16.07.2028	0	10,666,667	0	12,000,000	0	12,000,000	34,666,667	60%	20,800,000	20,800,000	26,000,000
16.07.2028	16.01.2029	2,666,667	8,000,000	0	12,000,000	0	12,000,000	32,000,000	60%	19,200,000	19,200,000	24,000,000
16.01.2029	16.07.2029	0	8,000,000	0	12,000,000	0	12,000,000	32,000,000		0	0	24,000,000
16.07.2029	16.01.2030	2,666,667	5,333,333	0	12,000,000	0	12,000,000	29,333,333		0	0	22,000,000
16.01.2030	16.07.2030	0	5,333,333	0	12,000,000	0	12,000,000	29,333,333		0	0	0
16.07.2030	16.01.2031	2,666,667	2,666,667	0	12,000,000	0	12,000,000	26,666,667		0	0	0
16.01.2031	16.07.2031	0	2,666,667	0	12,000,000	0	12,000,000	26,666,667		0	0	0
16.07.2031	16.01.2032	2,666,667	0	0	12,000,000	0	12,000,000	24,000,000		0	0	0
16.01.2032	16.07.2032	0	0	12,000,000	0	0	12,000,000	12,000,000		0	0	0
16.07.2032	16.01.2033	0	0	0	0	12,000,000	0	0		0	0	0

Analyse de Retour sur Investissement

Outre les aspects qualitatifs (analyses et choix de la stratégie la plus adaptée) et le gain de temps durant le processus, la prestation de KERIUS Finance a permis de générer les économies suivantes en permettant d'obtenir un taux de couverture inférieur à la pratique habituelle des banques pour ce montant :

Valeur 1 BP	10,548
-------------	--------

	LBP
Economies totales	166,902
Taux/Prix sans marge bancaire	297,720
Prix avec marge bancaire standard *	508,686
Marge bancaire standard (20 points de base) *	210,967
Prix final	341,784
Marge finale	44,064

* La marge standard prise par les banques dans ce contexte est de 20 à 25 points de base sur un taux ou une prime lissée par rapport au taux/prix sans marge utilisé ci-dessus. Une marge de 20 points de base est utilisée pour cette comparaison.

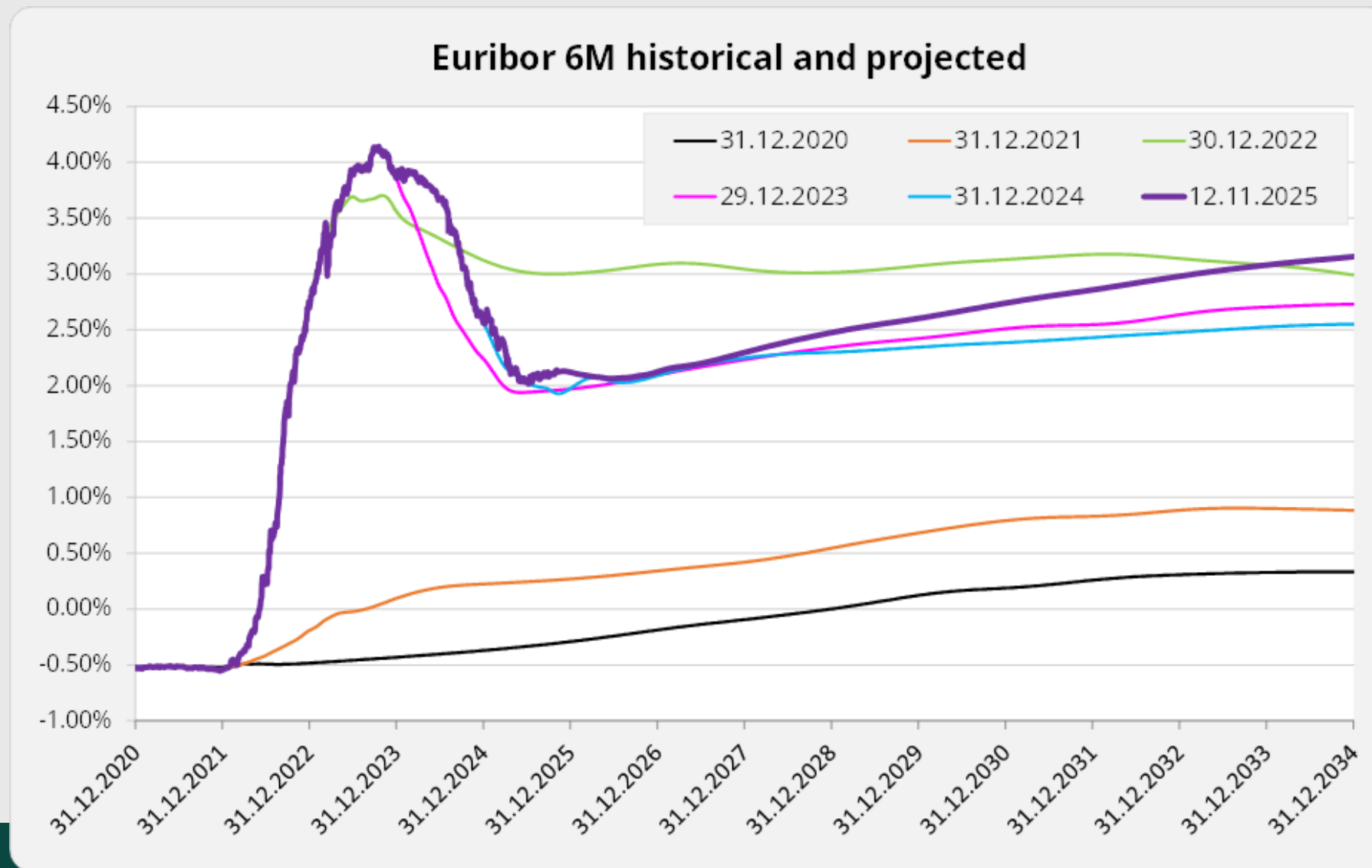
Les économies totales sont réalisées en trois étapes de manière "coopérative" avec la banque:

- Choix du produit optimal: des produits similaires sont souvent "margés" différemment (notamment swap flooré vs cap 0%)
- Négociations préliminaires avant cotations de sélection (explication de la méthode KERIUS et de la marge cible pour être sélectionné)
- Négociation finale en fin de processus

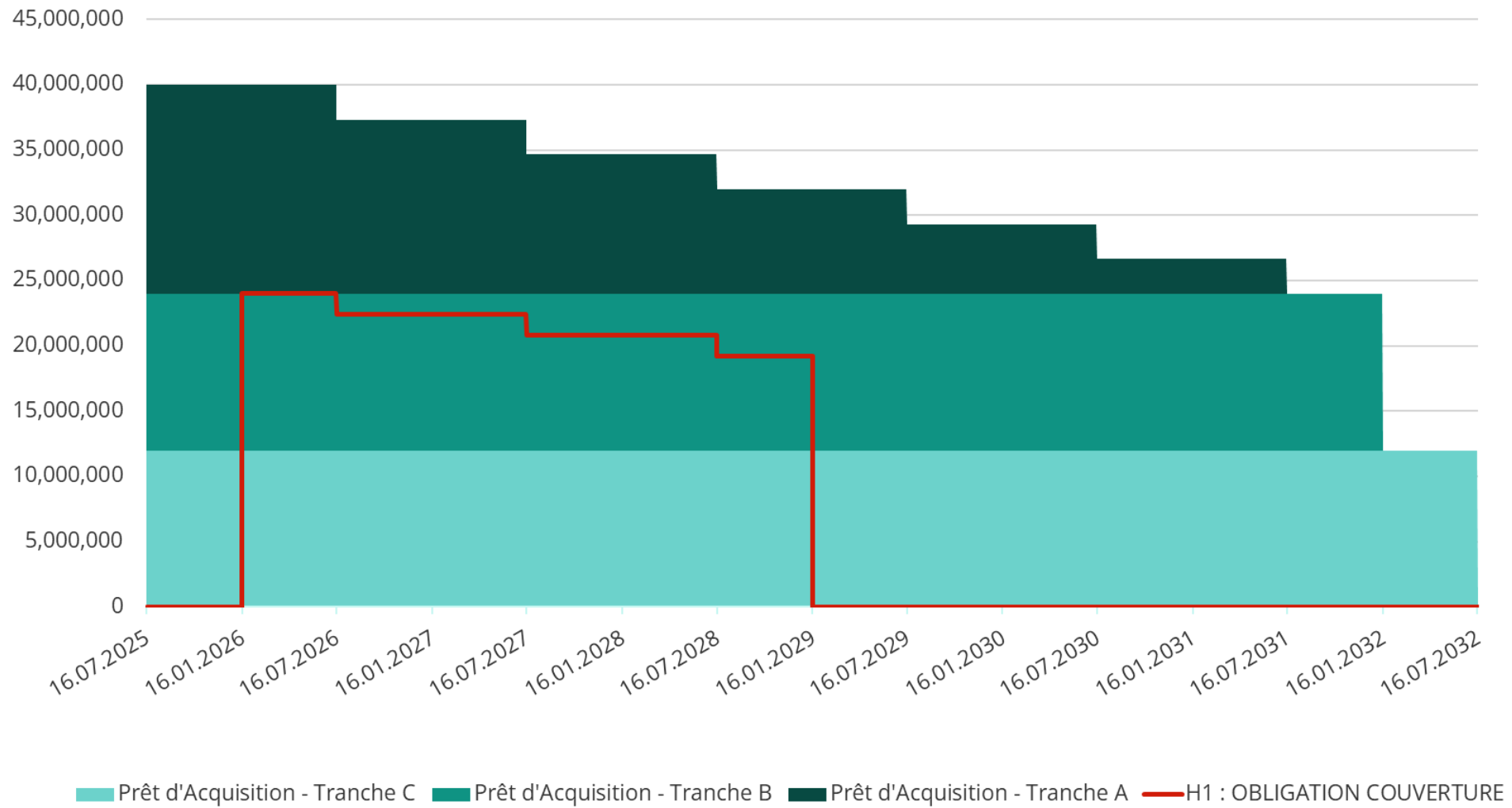
Annexes

- Données de marché : Euribor historique et projeté
- Rappel: Extrait de rapports d'analyse et simulations
- Clauses contractuelles
- Rappel : différents types de couverture

Données de marché (12/11/2025)



Cartographie des dettes



Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : BNP, Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel, LCL, La Banque Postale, ARKEA, BNP Paribas European SME Debt Fund III, LBPAM Midcap Senior Debt.

Prêt d'Acquisition de €40'000'000, tiré le 16/07/2025, composé d'une :

Tranche A : €16'000'000, amortissement annuel linéaire, échéance le 16/07/2031, floor 0% sur Euribor 6 mois + 1,95%.

Tranche B : €12'000'000, amortissement in fine, échéance le 16/01/2032, floor 0% sur Euribor 6 mois + 2,45%.

Tranche C : €12'000'000, amortissement in fine, échéance le 16/07/2032, floor 0% sur Euribor 6 mois + 4,20%.

Crédit Renouvelable de €5'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

Contrat(s) de Couverture au titre du Prêt Acquisition :

L'Emprunteur s'engage à conclure/maintenir/renouveler, **dans les six (6) mois** suivant la Date de Réalisation à des conditions de marché, le ou les Contrat(s) de Couverture portant **sur un notionnel minimum égal à 60 % de l'Encours du Prêt Acquisition** et assurant à l'Emprunteur une couverture contre une hausse de **l'EURIBOR trois (3) mois ou six (6) mois de plus de 150 points de base** par rapport à son niveau à la Date de Réalisation.

L'Emprunteur s'engage à justifier à l'Agent de la conclusion/maintien/renouvellement de ce ou ces contrat(s) dans le délai de six (6) mois susvisé.

L'Emprunteur s'engage à maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture pendant **une durée minimum de trois (3) ans** à compter de leur conclusion/maintien/renouvellement.

→ **16/01/2026**

Banques de couverture : BNP, CA, LCL, La Banque Postale, ARKEA.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Caractéristiques des dettes

Financements :

Prêteurs : BNP, Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel, LCL, La Banque Postale, ARKEA, BNP Paribas European SME Debt Fund III, LBPAM Midcap Senior Debt.

Crédit Non Confirmé de €5'000'000 → Non pris en compte dans l'analyse.

Obligation de couverture :

Contrat(s) de Couverture au titre de toute Tranche Confirmée

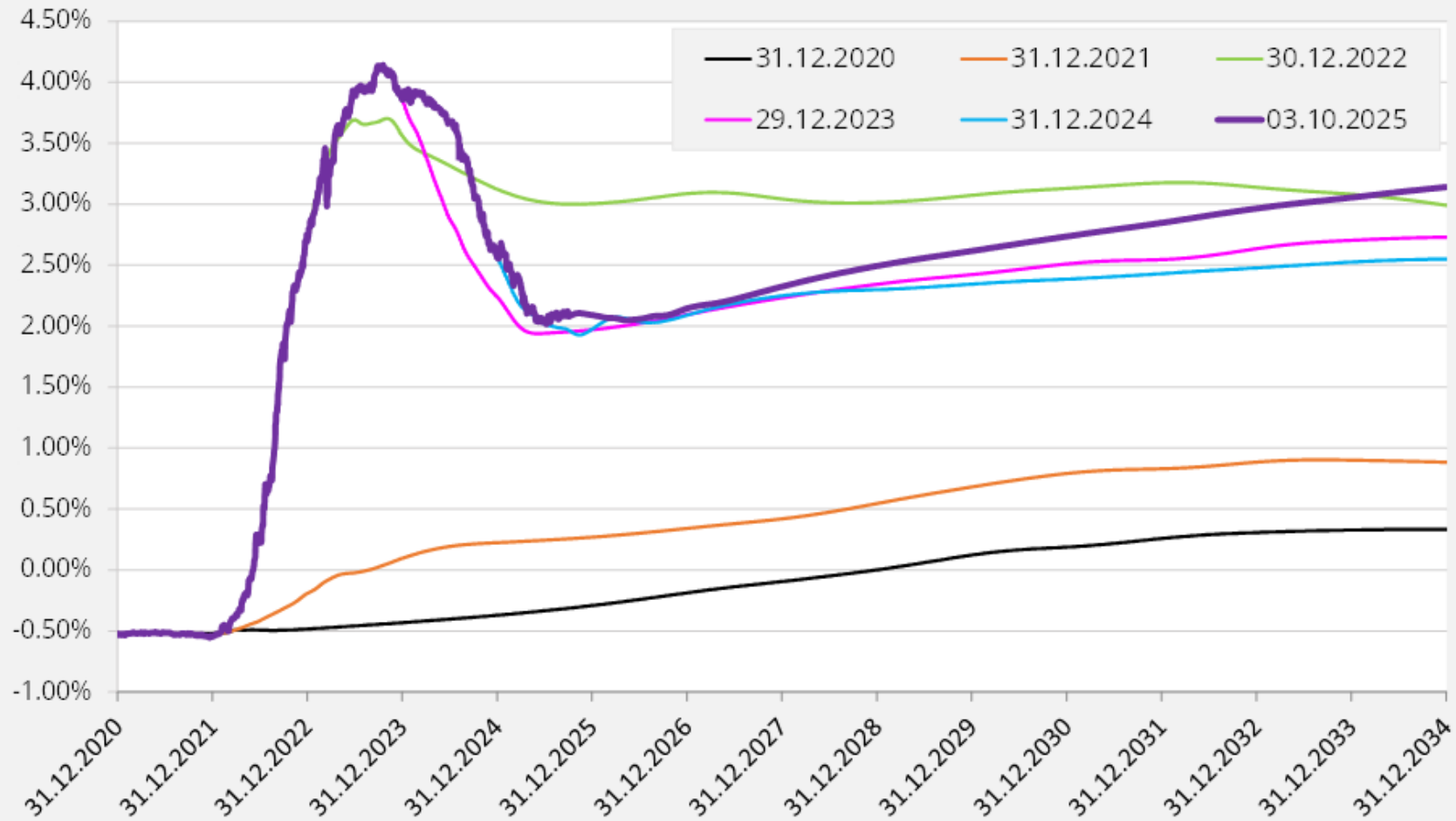
Pour toute Tranche Confirmée concernée qui aura fait l'objet d'une confirmation dans les conditions prévues à l'Article 5.3 (Crédit Non Confirmé), l'Emprunteur s'engage à conclure/maintenir/renouveler tout Contrat de Couverture selon les modalités qui seront définies dans la Notification de Confirmation concernée.

Banques de couverture : BNP, CA, LCL, La Banque Postale, ARKEA.

En cas de couverture d'un crédit qui n'est pas encore tiré à la date de couverture : vérifier que le contrat le permet ou demander l'autorisation à la Banque arrangeuse car il est généralement interdit de couvrir plus de 100% des dettes tirées.

Données de marché

Euribor 6M historical and projected

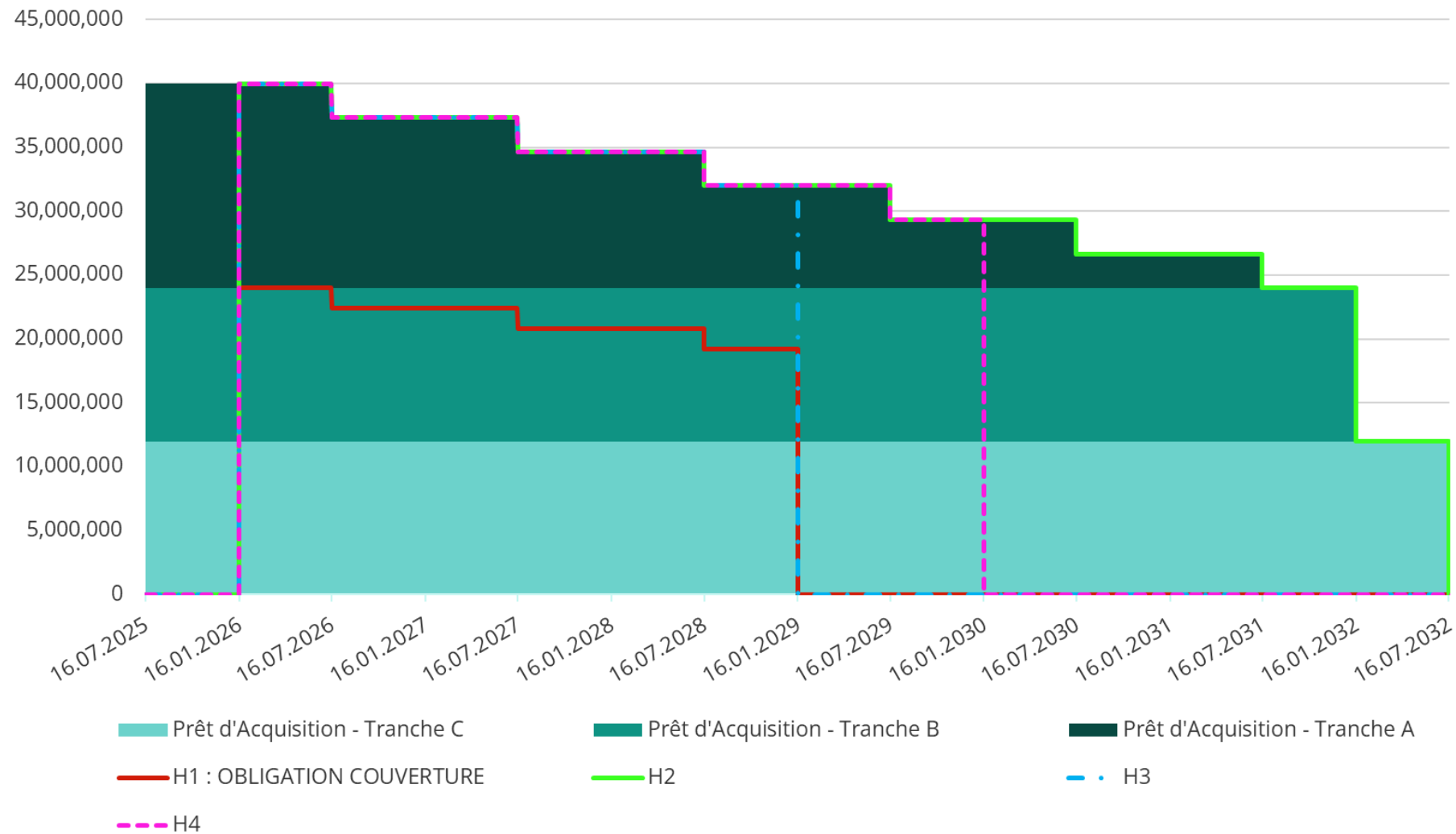


Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier le prix des couvertures significativement.

Le prix des couvertures bouge quotidiennement de +/-10 ou 15 points de base

Depuis le Covid, les services juridiques des banques sont saturés et les délais de mise en place ont été sensiblement rallongés. Plusieurs démarches ne peuvent être lancées qu'après le choix de la banque par le client. C'est pourquoi, il faut compter un délai entre 2 et 4 semaines entre l'appel d'offres et la mise en place de la couverture.

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles

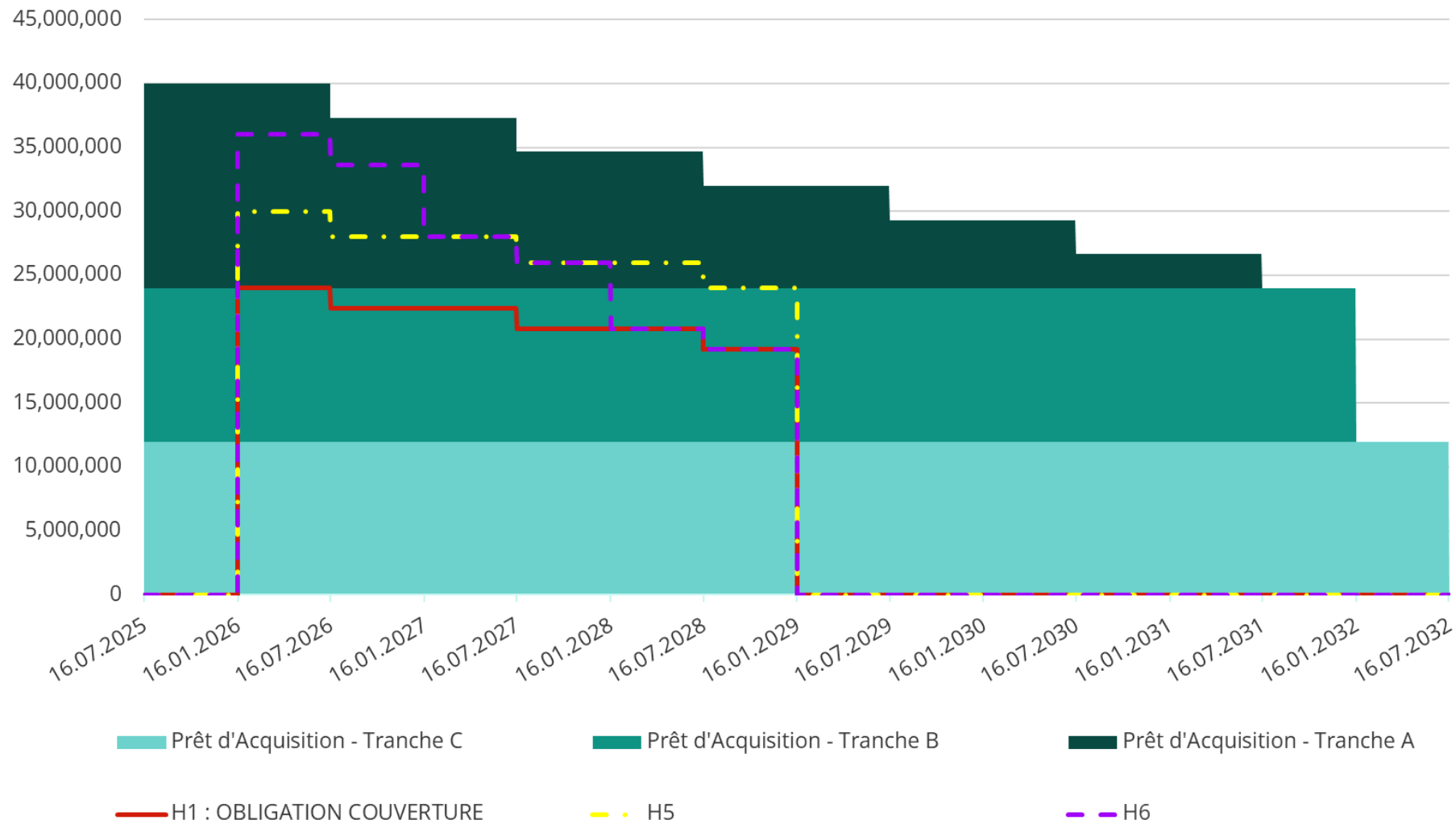


H2 : 100% (janv-26 à juill-32)

H3 : 100% (janv-26 à janv-29)

H4 : 100% (janv-26 à janv-30)

Nouvelles couvertures : Différents montants et horizons possibles



H5 : 75% (janv-26 à janv-29)

H6 : 90% (janv-26 à janv-27)
puis 75% (janv-27 à janv-28)
puis 60% (janv-28 à janv-29)

Produits non recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Valeur 1bp en EUR	6,574	20,076	10,956	14,064	8,217	8,297
Swap sans Floor	2.29%	2.48%	2.29%	2.36%	2.29%	2.28%
Swap avec Floor	2.30%	2.49%	2.29%	2.36%	2.29%	2.29%

Les produits de couverture de taux d'intérêts sont nombreux. Il existe certains produits que nous ne recommandons pas ou plus pour différentes raisons, relatives à un problème d'efficacité ou de comptabilisation (parfois les deux sont liés) ou de rentabilité comparative. Des fiches « produits » sont disponibles en annexe de ce rapport afin de préciser les mécanismes et leurs avantages / inconvénients intrinsèques.

Voici une liste (non exhaustive) des produits que nous ne recommandons pas et les raisons :

▪ Swap de taux (simple et flooré) :

- Simple : toxique dans un contexte de taux négatif et donc peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs, ce qui implique d'enregistrer les variations de valeur liquidative du produit en résultat financier à chaque clôture
- Flooré : marge bancaire accrue pour un produit équivalent au Cap 0%, mais vendu plus cher la plupart du temps pour des raisons propres aux banques

▪ Tunnel d'options (achat de cap / vente de floor) :

- Ne garantit pas un taux plafond en cas de taux négatifs car le financement intègre déjà un plancher/floor à 0%, qui induit une hausse du taux de financement global en cas de baisse des taux Euribor en zone négative. A ce titre, le produit peut être déqualifié et considéré comme produit spéculatif par les CAC de l'entreprise même en période de taux positifs (au même titre que le swap simple).

▪ Cap à barrière désactivante :

- Ne garantit pas un taux plafond, donc à ce titre n'est pas un produit de couverture et doit être considéré comme spéculatif par les CAC

▪ Cap à barrière activante :

- Marge bancaire accrue et produit intéressant sur des très gros montants seulement pour absorber les coûts bancaires additionnels

▪ Cap Spread (ex: achat de cap 1% / vente de cap 3%) :

- Ne garantit pas un taux plafond et n'est jamais un produit de couverture en cas de scénario de taux fortement défavorable, donc à ce titre peut être considéré comme spéculatif par les CAC.

Produits recommandés

COUVERTURE	H1	H2	H3	H4	H5	H6
Durée	3 ans	6.5 ans	3 ans	4 ans	3 ans	3 ans
Indice	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M	Euribor 6M
Notionnel départ	24,000,000	40,000,000	40,000,000	40,000,000	30,000,000	36,000,000
Début de période	16.01.2026	16.01.2026	16.01.2026	16.01.2026	16.01.2026	16.01.2026
Fin de période	16.01.2029	16.07.2032	16.01.2029	16.01.2030	16.01.2029	16.01.2029
Valeur 1bp en EUR	6,574	20,076	10,956	14,064	8,217	8,297

Prime d'option lissée						
Cap 0% annualisé	2.30%	2.49%	2.29%	2.36%	2.29%	2.29%
Taux financement Max	2.30%	2.49%	2.29%	2.36%	2.29%	2.29%

Cap 2% annualisé	0.41%	0.67%	0.41%	0.50%	0.41%	0.40%
Taux financement Max	2.41%	2.67%	2.41%	2.50%	2.41%	2.40%

Cap 2.5% annualisé	0.21%	0.43%	0.21%	0.28%	0.21%	0.20%
Taux financement Max	2.71%	2.93%	2.71%	2.78%	2.71%	2.70%

Cap 3% annualisé	0.13%	0.29%	0.13%	0.18%	0.13%	0.13%
Taux financement Max	3.13%	3.29%	3.13%	3.18%	3.13%	3.13%

Prime des options en EUR						
Cap 0%	1,452,000	4,672,900	2,418,700	3,170,100	1,814,000	1,877,000
Cap 2%	260,200	1,264,600	432,800	678,600	324,600	328,700
Cap 2.5%	130,900	804,900	217,700	380,500	163,300	164,000
Cap 3%	84,900	551,000	141,100	248,000	105,900	106,500

Marge bancaire estimée en points de base (BP) incluse dans les prix : **7 bps**

Détail des stratégies :

H1 : 60% (janv-26 à janv-29).

H2 : 100% (janv-26 à juill-32).

H3 : 100% (janv-26 à janv-29).

H4 : 100% (janv-26 à janv-30).

H5 : 75% (janv-26 à janv-29).

H6 : 90% (janv-26 à janv-27)
puis 75% (janv-27 à janv-28)
puis 60% (janv-28 à janv-29).

Cotations indicatives

Voir comparaison des profils de couverture en annexe.

Cotations indicatives sans marge bancaire ou avec marge bancaire estimée. Une marge bancaire non négociée se situe généralement entre 0,10% et 0,20%.

Les marchés sont actuellement très volatils et peuvent faire varier ces prix significativement.

**Tunnel : A noter que nous ne recommandons pas ce produit puisque le risque de perte est illimité car le financement est déjà flooré. En effet, le plancher du Tunnel doublonne celui du financement. Ceci engendre une perte en cas de baisse de taux ou de retour aux taux négatifs.
De plus, ce produit ne rentre pas dans le cadre de la comptabilité de couverture puisqu'il est considéré comme spéculatif.**

Indications pour comparer les cotations entre elles:

- Le taux de swap représente le taux de financement de la partie couverte de la dette (hors problème spécifique du floor en cas de taux négatifs).
- La prime annualisée du cap représente le coût à payer sur la durée pour bénéficier du plafond (strike). Le taux de financement global est alors plafonné à strike + prime annualisée. Le cap permet de bénéficier de taux Euribor plus faibles que le strike, pour autant que le strike soit supérieur au plancher inclus dans le financement couvert.
- En cas de revente du cap avant échéance, la prime lissée non payée reste due, mais de ce montant sera déduit la valeur résiduelle (mark to market / fair value) du cap, qui peut excéder le montant de la prime restant due (par exemple si les taux ont monté).

Illustration des paiements en prime lissée : H6 Cap 2,5%

Fixing	Début	Fin	Paie ment	Notionnel	Prime à payer	Restant à payer en cas de débouclement
14.01.2026	16.01.2026	16.07.2026	16.07.2026	36,000,000	35,756	-128,244
14.07.2026	16.07.2026	18.01.2027	18.01.2027	33,600,000	34,294	-93,950
14.01.2027	18.01.2027	16.07.2027	16.07.2027	28,000,000	27,503	-66,448
14.07.2027	16.07.2027	17.01.2028	17.01.2028	26,000,000	26,394	-40,053
13.01.2028	17.01.2028	17.07.2028	17.07.2028	20,800,000	20,773	-19,280
13.01.2028	17.07.2028	16.01.2029	16.01.2029	19,200,000	19,280	0

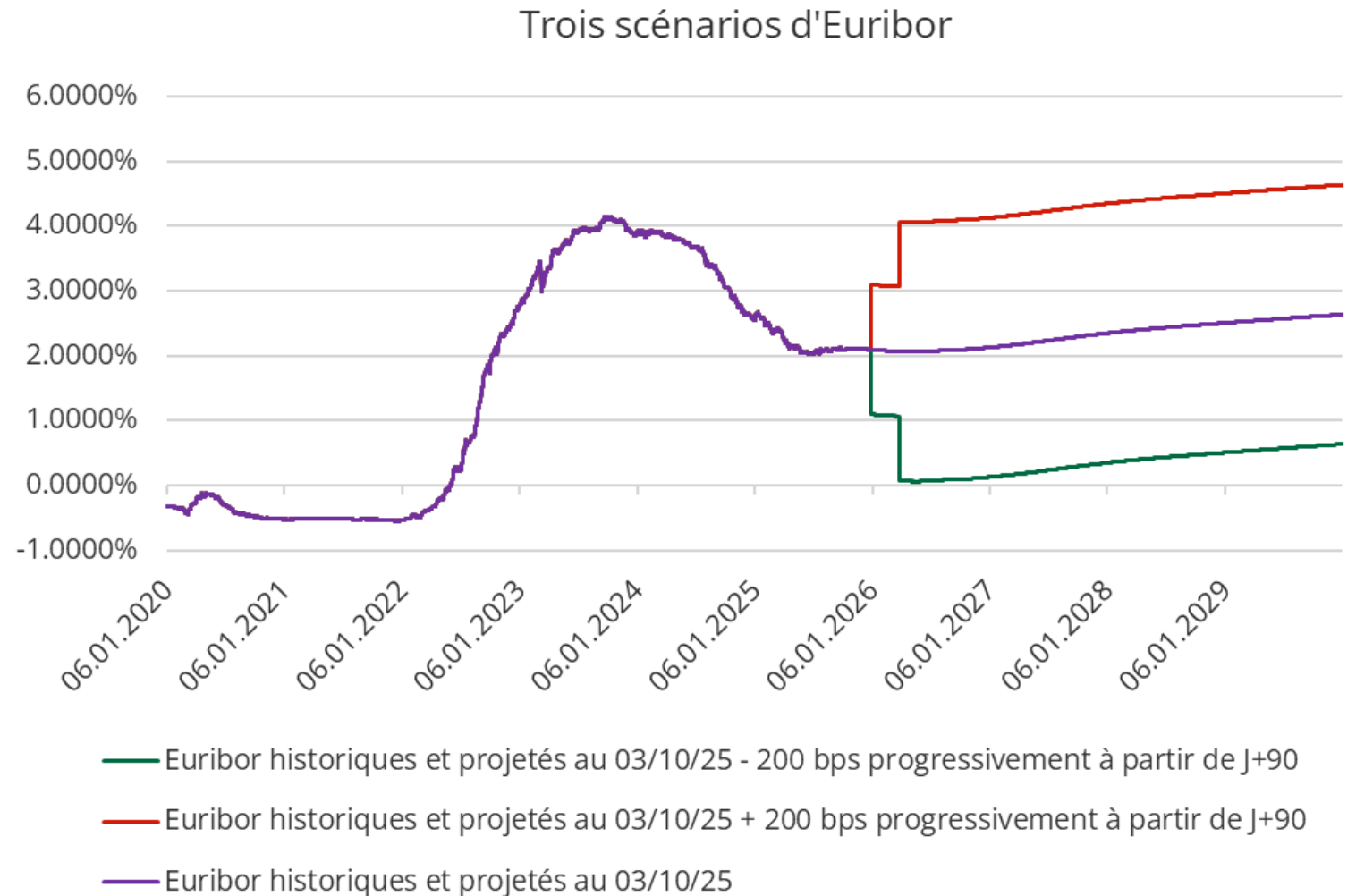
Prime lissée	0.20%
--------------	-------

Total à payer	164,000
---------------	---------

Simulation de frais financiers avec trois scénarios d'évolution des Euribor

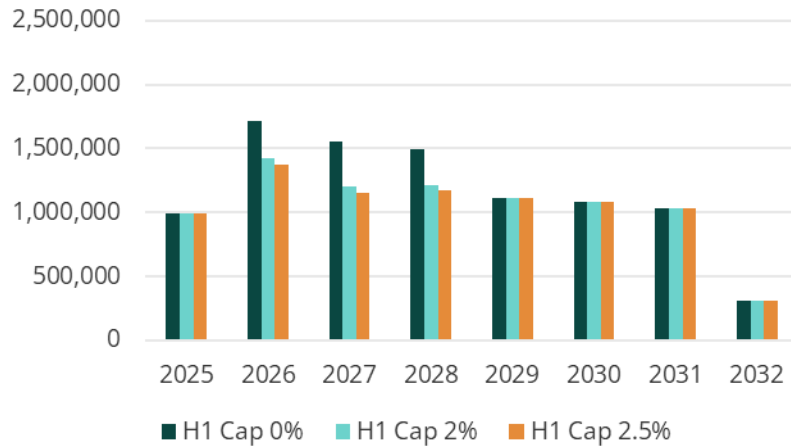
Toutes les simulations de frais financiers démarrent en **2025**.

Elles incluent la marge de crédit de **1,95%** (Prêt d'Acquisition - Tranche A), **2,45%** (Prêt d'Acquisition - Tranche B), **4,20%** (Prêt d'Acquisition - Tranche C), l'impact de la variation des Euribor 6M et le coût de la couverture à mettre en place.

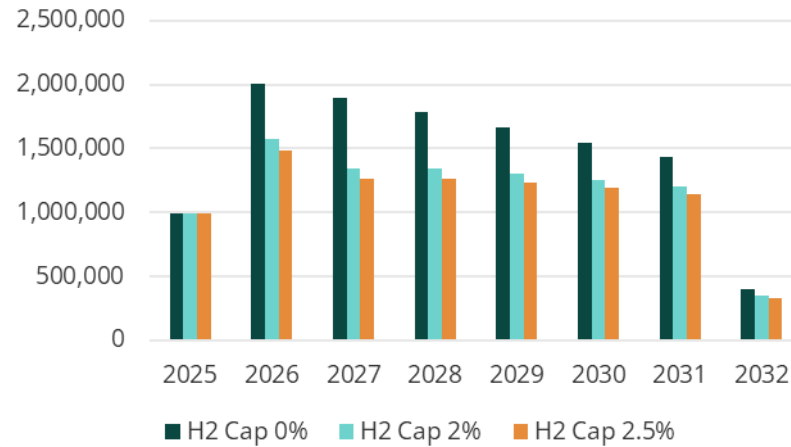


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés -2%

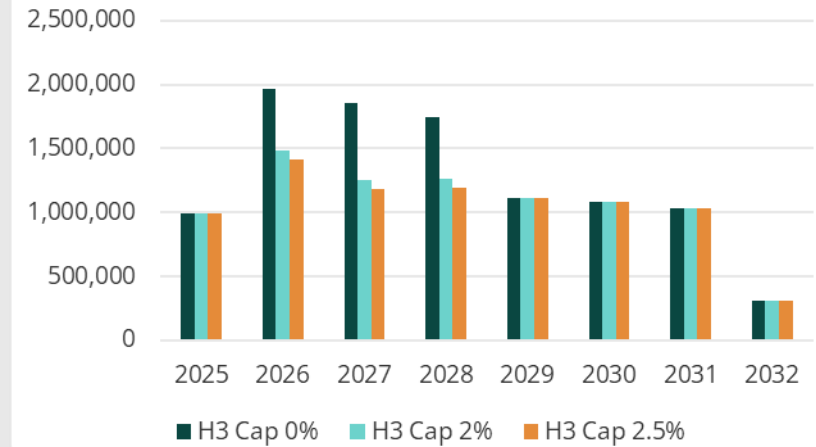
STRATEGIE H1



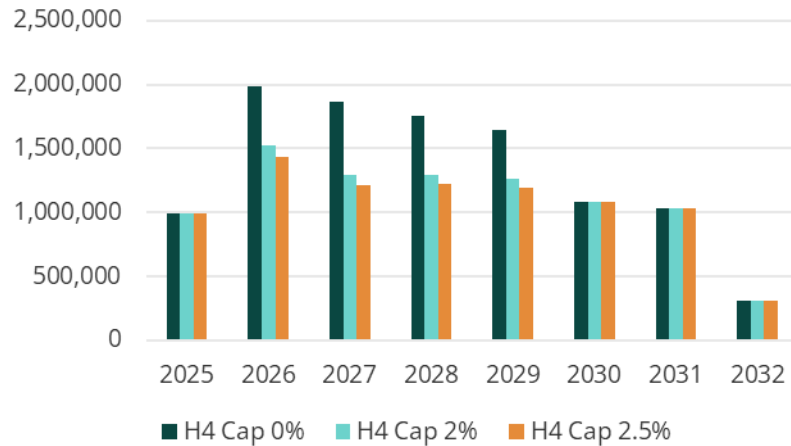
STRATEGIE H2



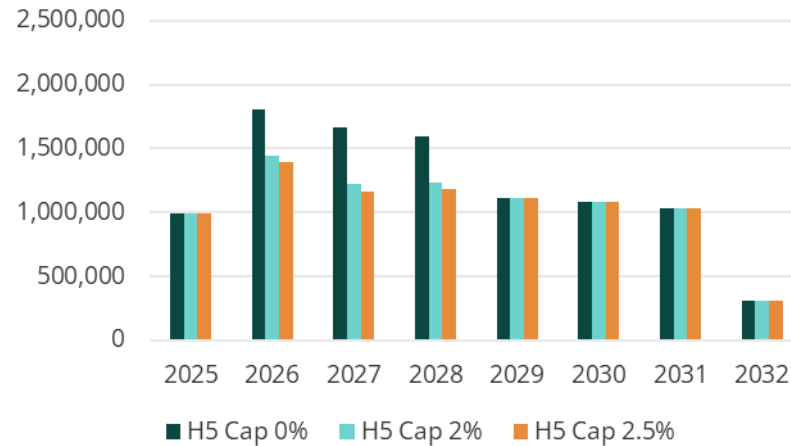
STRATEGIE H3



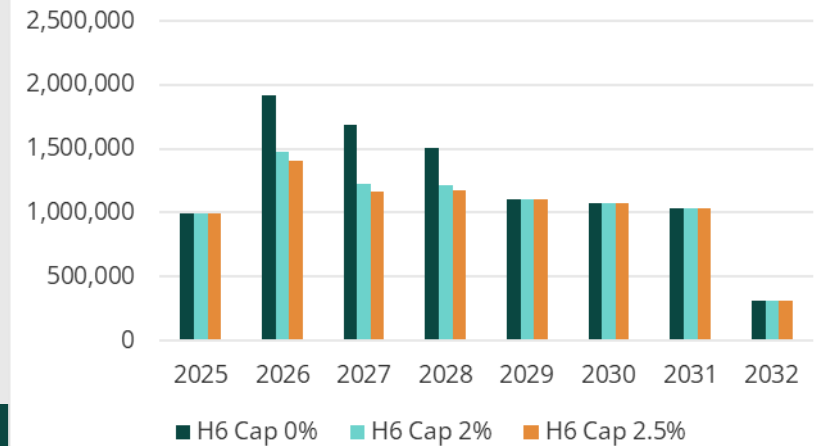
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

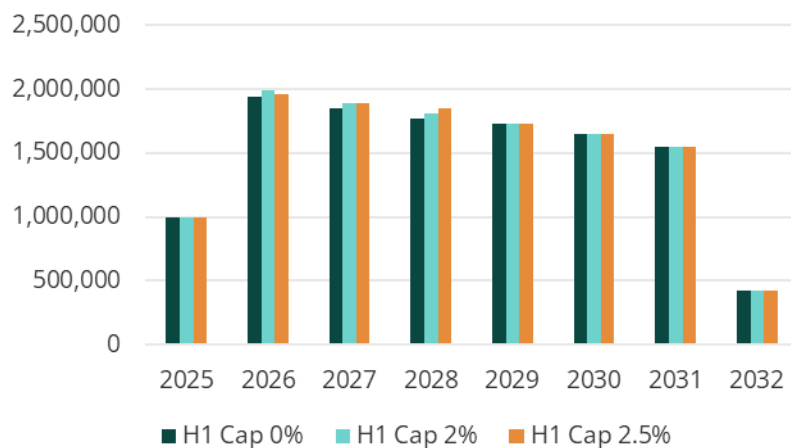


STRATEGIE H6

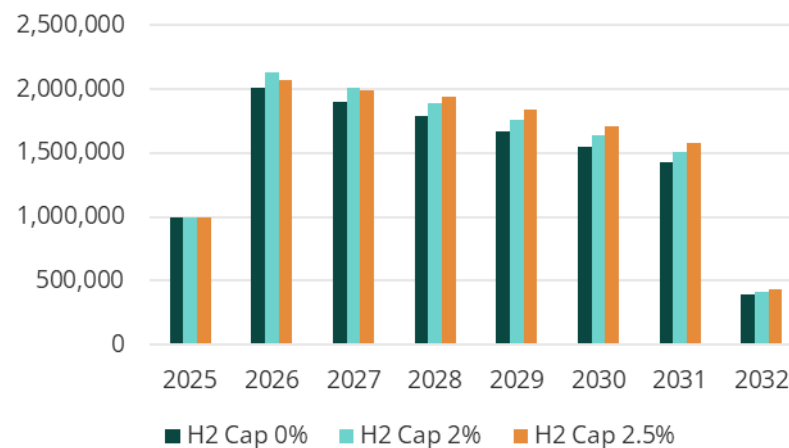


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés

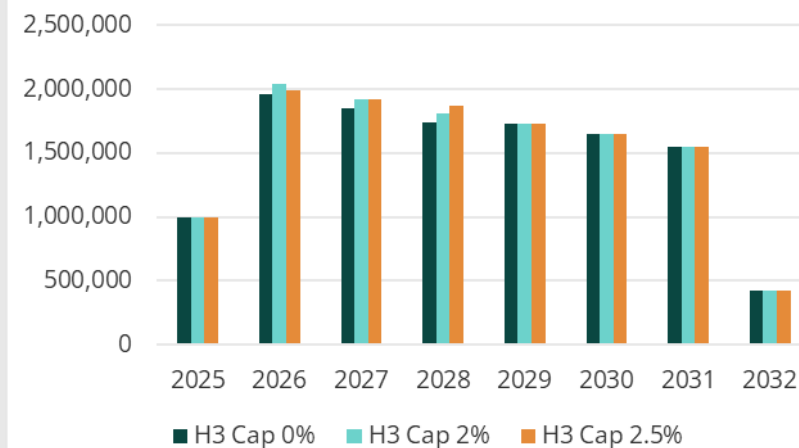
STRATEGIE H1



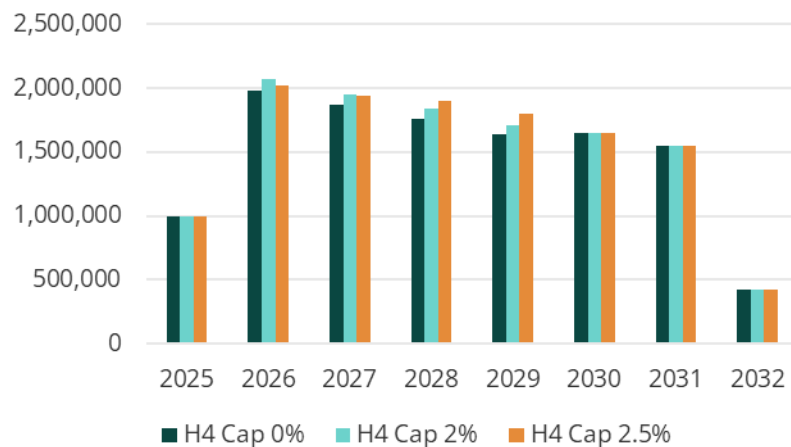
STRATEGIE H2



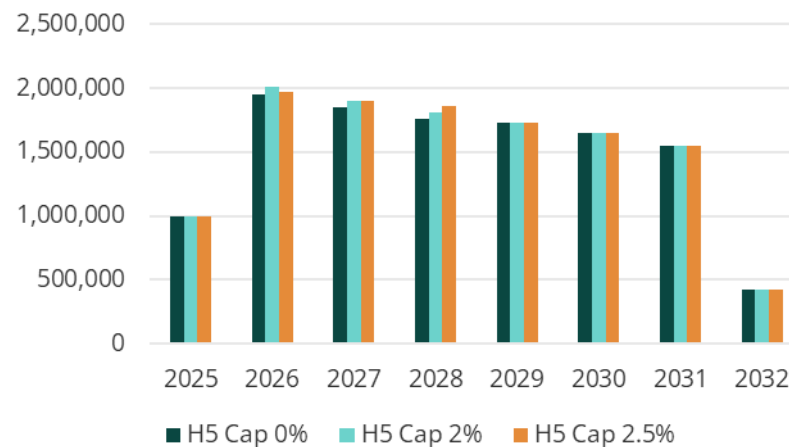
STRATEGIE H3



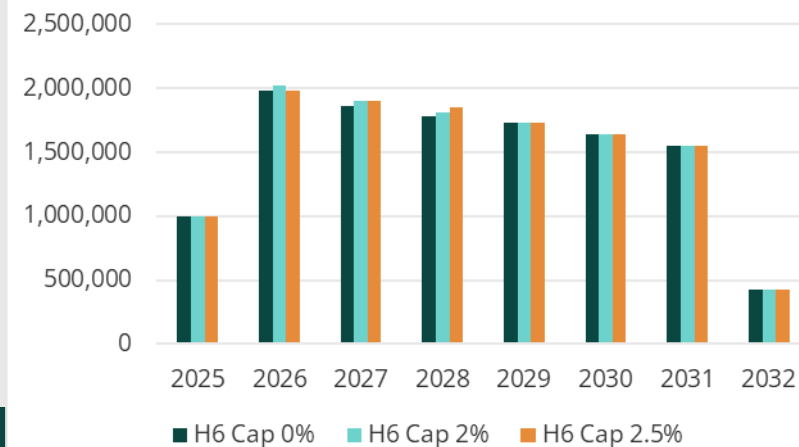
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5

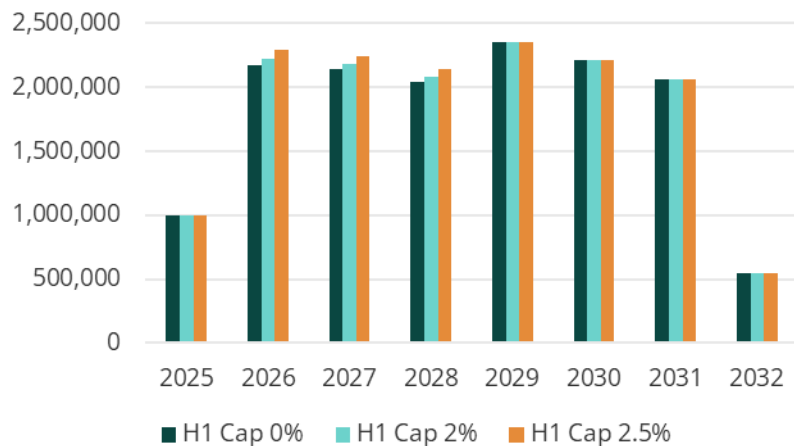


STRATEGIE H6

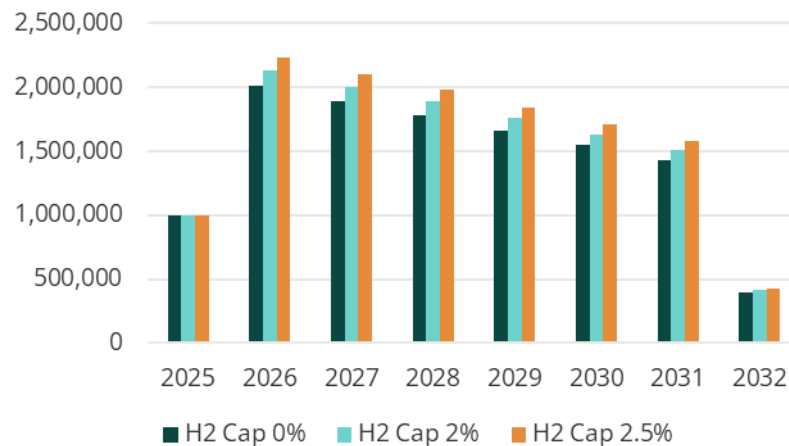


Simulation frais financiers selon la courbe des Euribor projetés +2%

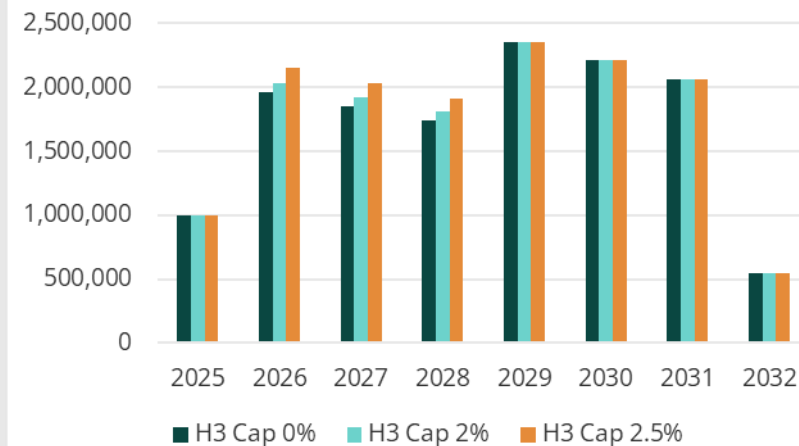
STRATEGIE H1



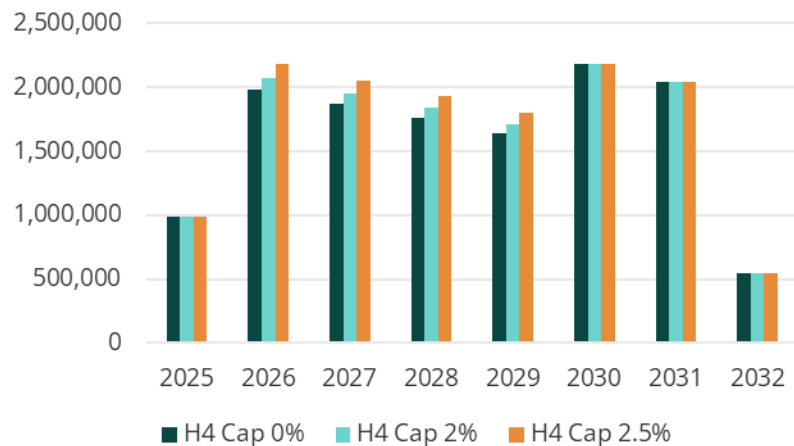
STRATEGIE H2



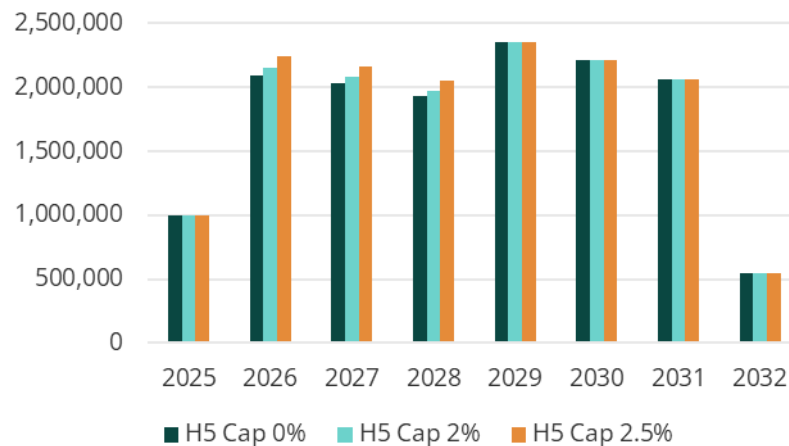
STRATEGIE H3



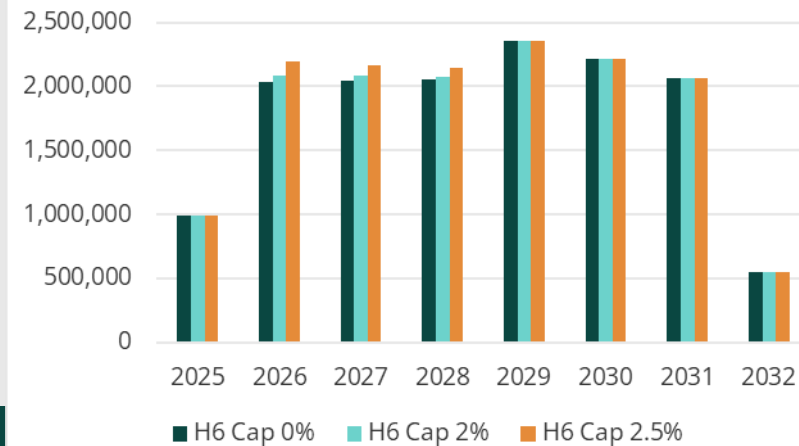
STRATEGIE H4



STRATEGIE H5



STRATEGIE H6



Synthèse simulation frais financiers

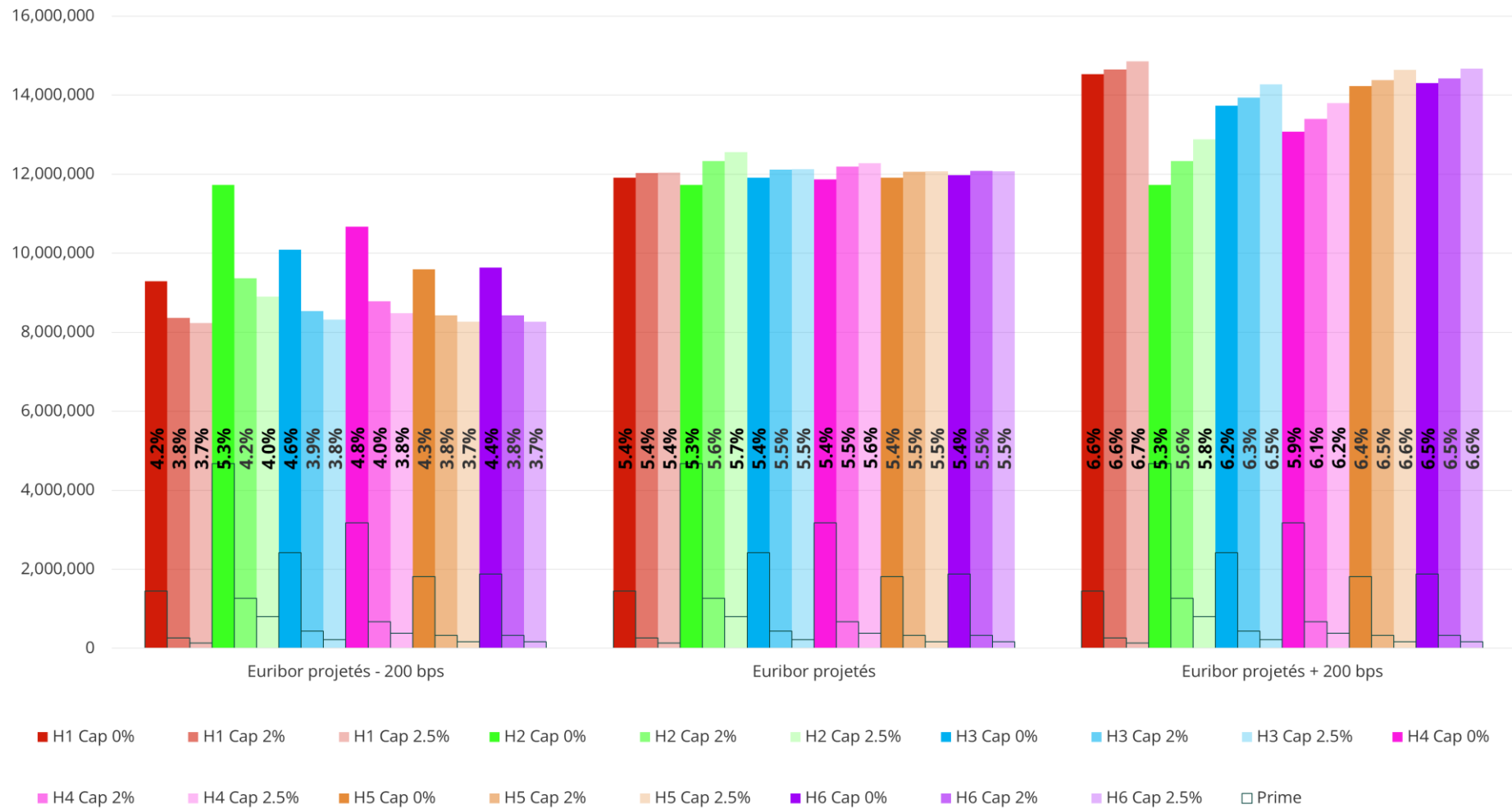
(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)

	STRATEGIE H1			STRATEGIE H2			STRATEGIE H3		
	H1 Cap 0%	H1 Cap 2%	H1 Cap 2.5%	H2 Cap 0%	H2 Cap 2%	H2 Cap 2.5%	H3 Cap 0%	H3 Cap 2%	H3 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	9,291,324	8,359,832	8,230,532	11,726,703	9,364,232	8,904,532	10,084,486	8,532,432	8,317,332
Euribor projetés	11,911,383	12,034,339	12,044,680	11,726,703	12,333,663	12,562,698	11,908,486	12,113,845	12,131,480
Euribor projetés + 200 bps	14,531,443	14,654,398	14,853,787	11,726,703	12,333,663	12,877,777	13,732,486	13,937,845	14,270,560

	STRATEGIE H4			STRATEGIE H5			STRATEGIE H6		
	H4 Cap 0%	H4 Cap 2%	H4 Cap 2.5%	H5 Cap 0%	H5 Cap 2%	H5 Cap 2.5%	H6 Cap 0%	H6 Cap 2%	H6 Cap 2.5%
Euribor projetés - 200 bps	10,667,862	8,778,232	8,480,132	9,588,247	8,424,232	8,262,932	9,636,338	8,428,332	8,263,632
Euribor projetés	11,870,232	12,191,621	12,281,664	11,909,784	12,063,829	12,077,080	11,972,108	12,083,186	12,077,780
Euribor projetés + 200 bps	13,072,602	13,393,991	13,799,113	14,231,321	14,385,366	14,634,927	14,307,879	14,418,956	14,669,101

Synthèse simulation frais financiers

(sur la totalité de la dette, y compris coût des couvertures - approche TEG)



Tableaux d’amortissement

DATE DEPART	DATE FIN	Prêt d'Acquisition - Tranche A		Prêt d'Acquisition - Tranche B		Prêt d'Acquisition - Tranche C		TOTAL DETTE	% DETTE TOTALE	H1 : OBLIG COUVER- TURE	Minimum restant à couvrir	H2	H3	H4	H5	H6
		Amort.	CRD	Amort.	CRD	Amort.	CRD									
16.07.2025	16.01.2026	0	16,000,000	0	12,000,000	0	12,000,000	40,000,000		0	0	0	0	0	0	0
16.01.2026	16.07.2026	0	16,000,000	0	12,000,000	0	12,000,000	40,000,000	60%	24,000,000	24,000,000	40,000,000	40,000,000	40,000,000	30,000,000	36,000,000
16.07.2026	16.01.2027	2,666,667	13,333,333	0	12,000,000	0	12,000,000	37,333,333	60%	22,400,000	22,400,000	37,333,333	37,333,333	37,333,333	28,000,000	33,600,000
16.01.2027	16.07.2027	0	13,333,333	0	12,000,000	0	12,000,000	37,333,333	60%	22,400,000	22,400,000	37,333,333	37,333,333	37,333,333	28,000,000	28,000,000
16.07.2027	16.01.2028	2,666,667	10,666,667	0	12,000,000	0	12,000,000	34,666,667	60%	20,800,000	20,800,000	34,666,667	34,666,667	34,666,667	26,000,000	26,000,000
16.01.2028	16.07.2028	0	10,666,667	0	12,000,000	0	12,000,000	34,666,667	60%	20,800,000	20,800,000	34,666,667	34,666,667	34,666,667	26,000,000	20,800,000
16.07.2028	16.01.2029	2,666,667	8,000,000	0	12,000,000	0	12,000,000	32,000,000	60%	19,200,000	19,200,000	32,000,000	32,000,000	32,000,000	24,000,000	19,200,000
16.01.2029	16.07.2029	0	8,000,000	0	12,000,000	0	12,000,000	32,000,000		0	0	32,000,000	0	32,000,000	0	0
16.07.2029	16.01.2030	2,666,667	5,333,333	0	12,000,000	0	12,000,000	29,333,333		0	0	29,333,333	0	29,333,333	0	0
16.01.2030	16.07.2030	0	5,333,333	0	12,000,000	0	12,000,000	29,333,333		0	0	29,333,333	0	0	0	0
16.07.2030	16.01.2031	2,666,667	2,666,667	0	12,000,000	0	12,000,000	26,666,667		0	0	26,666,667	0	0	0	0
16.01.2031	16.07.2031	0	2,666,667	0	12,000,000	0	12,000,000	26,666,667		0	0	26,666,667	0	0	0	0
16.07.2031	16.01.2032	2,666,667	0	0	12,000,000	0	12,000,000	24,000,000		0	0	24,000,000	0	0	0	0
16.01.2032	16.07.2032	0	0	12,000,000	0	0	12,000,000	12,000,000		0	0	12,000,000	0	0	0	0
16.07.2032	16.01.2033	0	0	0	0	12,000,000	0	0		0	0	0	0	0	0	0

Contrat

Clauses contractuelles

CONTRAT DE CREDITS

ENTRE

FORSKINVEST
(Emprunteur)

ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS
BNP PARIBAS
BNP PARIBAS EUROPEAN SME DEBT FUND III
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31
CREDIT LYONNAIS
LA BANQUE POSTALE
LBPAM MIDCAP SENIOR DEBT
(Arrangeurs Mandatés)

LA BANQUE POSTALE
(Coordinateur ESG)

LES ENTITES ET ETABLISSEMENTS DE CREDIT
dont la liste figure en Annexe 1
(Prêteurs)

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL TOULOUSE 31
(Agent)

16 juillet 2025

DE PARDIEU
DE PARDIEU BROCAS MAFFEI

 **Kerius** finance

FORSK

Clauses contractuelles

Financement (1/2)

LES CREDITS

1. Le Prêt Acquisition

L'Emprunteur a sollicité les Prêteurs aux fins de mettre à sa disposition un prêt d'acquisition d'un montant maximum en principal de EUR 40.000.000, divisé en trois tranches, aux fins de permettre à l'Emprunteur de financer partiellement le paiement en numéraire du prix de l'acquisition visée au Paragraphe A. ci-dessus et des frais y afférents.

2. Le Crédit Renouvelable

L'Emprunteur a sollicité les Prêteurs aux fins de mettre à sa disposition un crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de EUR 5.000.000 aux fins de :

- (a) financer les besoins généraux d'exploitation du Groupe ;
- (b) financer ou refinancer (dans les neuf (9) mois suivant leur réalisation), indirectement (au moyen d'une Avance Capex), les Acquisitions Majoritaires Autorisées (incluant le cas échéant le refinancement de l'endettement existant des Cibles Eligibles acquises) et les Acquisitions Complémentaires Autorisées ainsi que, dans chaque cas, les frais et coûts y afférents, réalisées après la Date de Réalisation par la Cible et ses Filiales ainsi que le paiement de tout Engagement Différé ou Complément de Prix Conditionnel d'une Opération de Croissance Externe Autorisée réalisée après la Date de Réalisation ; et
- (c) financer ou refinancer, indirectement (au moyen d'une Avance Capex), tout Investissement Autorisé ainsi que les frais et coûts y afférents.

Tranches Prêt Acquisition désigne ensemble la Tranche A Prêt Acquisition, la Tranche B Prêt Acquisition et la Tranche C Prêt Acquisition et Tranche Prêt Acquisition désigne l'une quelconque des Tranches Prêt Acquisition.

Tranche A Prêt Acquisition désigne la fraction du Prêt Acquisition, d'un montant maximum en principal de EUR 16.000.000 mise à disposition de l'Emprunteur, dans les conditions prévues par le Contrat.

Tranche B Prêt Acquisition désigne la fraction du Prêt Acquisition, d'un montant maximum en principal de EUR 12.000.000 mise à disposition de l'Emprunteur, dans les conditions prévues par le Contrat.

Tranche C Prêt Acquisition désigne la fraction du Prêt Acquisition, d'un montant maximum en principal de EUR 12.000.000 mise à disposition de l'Emprunteur, dans les conditions prévues par le Contrat.

Crédits désigne ensemble le Prêt Acquisition, le Crédit Renouvelable et, le cas échéant sous réserve des stipulations de l'Article 5.3 (*Crédit Non Confirmé*), le Crédit Non Confirmé et Crédit désigne l'un quelconque des Crédits.

Crédit Non Confirmé désigne le crédit non confirmé d'un montant maximum en principal de EUR 5.000.000, pouvant le cas échéant être mis à la disposition de l'Emprunteur (à la seule discrétion de chaque Prêteur ou de tout Nouveau Prêteur) dans les conditions prévues par le Contrat, au moyen d'une ou de plusieurs Tranche(s) Confirmée(s).

Crédit Renouvelable désigne le crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de EUR 5.000.000, mis à disposition de l'Emprunteur dans les conditions prévues par le Contrat, au moyen d'un ou de plusieurs Tirage(s).

Date de Signature désigne la date de signature du présent Contrat, soit le 16 juillet 2025.

Clauses contractuelles

Financement (2/2)

Date de Réalisation désigne la date de réalisation de l'Acquisition, et au plus tard le 31 juillet 2025.

Prêt Acquisition

Date de Tirage

La Date de Tirage au titre de chaque Tranche Prêt Acquisition sera la **Date de Réalisation**.

Dans le cas où, pour quelle que raison que ce soit, les Tirages du Prêt Acquisition ne seraient pas intervenus à la **Date de Réalisation**, l'Engagement Global au titre des Crédits sera automatiquement réduit à zéro (0) et résilié à cette date.

Crédit Renouvelable

Période de Disponibilité Crédit Renouvelable

L'Emprunteur pourra utiliser le Crédit Renouvelable en un ou plusieurs Tirages pendant la Période de Disponibilité Crédit Renouvelable, la Date de Tirage devant intervenir un Jour Ouvré inclus dans la Période de Disponibilité Crédit Renouvelable.

Période de Non-Utilisation

Au cours de chaque Exercice Social, et pour la première fois au titre de la période courant de la Date de Réalisation jusqu'au 31 décembre 2025, l'Emprunteur devra respecter une Période de Non-Utilisation.

Montant

Chaque Tirage aura un montant minimum de EUR 500.000 et, au-delà de ce montant, sera réalisé pour un multiple entier de EUR 100.000 ou le Montant Disponible Crédit Renouvelable si celui-ci est inférieur.

Aucun Tirage ne pourra être effectué, à une date donnée, pour un montant supérieur au Montant Disponible Crédit Renouvelable.

Période de Disponibilité désigne (a) pour ce qui concerne le Crédit Renouvelable, la Période de Disponibilité Crédit Renouvelable, (b) pour ce qui concerne le Prêt Acquisition, la Période de Fonds Certains et (c) pour ce qui concerne toute Tranche Confirmée, la Période de Disponibilité Tranche Confirmée concernée.

Période de Disponibilité Crédit Renouvelable désigne, en ce qui concerne le Crédit Renouvelable, la période pendant laquelle l'Emprunteur peut effectuer des Tirages au titre du Crédit Renouvelable, soit la période courant du premier (1^{er}) Jour Ouvré suivant la Date de Réalisation (sous réserve de la mise à disposition effective du Prêt Acquisition) jusqu'à la date tombant un (1) mois avant la Date de Remboursement Final du Crédit Renouvelable.

3. Le Crédit Non Confirmé

L'Emprunteur pourra également solliciter les Prêteurs ou, le cas échéant, de Nouveaux Prêteurs, afin que ces derniers mettent à sa disposition, sous réserve des stipulations de l'Article 5.3 (*Crédit Non Confirmé*), un crédit non confirmé d'un montant maximum en principal de EUR 5.000.000, aux fins de :

- (a) financer ou refinancer (dans les neuf (9) mois suivant leur réalisation), indirectement (au moyen d'une Avance Capex), les Acquisitions Majoritaires Autorisées (incluant le cas échéant le refinancement de l'endettement existant des Cibles Eligibles acquises) et les Acquisitions Complémentaires Autorisées ainsi que, dans chaque cas, les frais et coûts y afférents, réalisées après la Date de Réalisation par la Cible et ses Filiales ainsi que le paiement de tout Engagement Différé ou Complément de Prix Conditionnel d'une Opération de Croissance Externe Autorisée réalisée après la Date de Réalisation ; et
- (b) financer ou refinancer, indirectement (au moyen d'une Avance Capex), tout Investissement Autorisé ainsi que les frais et coûts y afférents.

Clauses contractuelles

Remboursement

Date de Remboursement Final désigne la date à laquelle toutes les sommes dues par l'Emprunteur au titre du Contrat doivent être payées et/ou remboursées.

La Date de Remboursement Final de la Tranche A Prêt Acquisition et de toute Tranche Confirmée A est le 16 juillet 2031.

La Date de Remboursement Final de la Tranche B Prêt Acquisition et de toute Tranche Confirmée B est le 16 janvier 2032.

La Date de Remboursement Final de la Tranche C Prêt Acquisition et de toute Tranche Confirmée C est le 16 juillet 2032.

La Date de Remboursement Final du Crédit Renouvelable est la Date de Remboursement Initial Crédit Renouvelable ou, en cas de prorogation dans les conditions et selon les modalités visées 6.1.4.b (*Prorogation de la Date de Remboursement Initial Crédit Renouvelable*) et pour ceux des Prêteurs ayant accepté une prorogation, la Date de Remboursement Prorogé Crédit Renouvelable.

Date de Remboursement Initial Crédit Renouvelable désigne le 16 juillet 2030.

Date de Remboursement Prorogé Crédit Renouvelable désigne, pour ceux des Prêteurs qui auraient accepté une Demande de Prorogation pour une période supplémentaire de douze (12) mois dans les conditions et selon les modalités visées à l'Article 6.1.4.b (*Prorogation de la Date de Remboursement Initial Crédit Renouvelable*), le 16 juillet 2031.

ARTICLE 6 – REMBOURSEMENT

6.1. Remboursement normal

Sans préjudice des cas de remboursement anticipé volontaire ou obligatoire, le montant en principal des Crédits sera remboursé conformément aux stipulations suivantes :

6.1.1. Remboursement normal de la Tranche A Prêt Acquisition

L'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage qu'il a effectué au titre de la Tranche A Prêt Acquisition conformément à l'échéancier suivant :

Date de remboursement	Montant en principal à rembourser
16 juillet 2026	EUR 2.666.666,67
16 juillet 2027	EUR 2.666.666,67
16 juillet 2028	EUR 2.666.666,67
16 juillet 2029	EUR 2.666.666,67
16 juillet 2030	EUR 2.666.666,67
Date de Remboursement Final de la Tranche A	EUR 2.666.666,65
Total	EUR 16.000.000

6.1.2. Remboursement normal de la Tranche B Prêt Acquisition

L'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage qu'il a effectué au titre de la Tranche B Prêt Acquisition en une seule échéance, à la Date de Remboursement Final de la Tranche B Prêt Acquisition.

6.1.3. Remboursement normal de la Tranche C Prêt Acquisition

L'Emprunteur remboursera le montant en principal du Tirage qu'il a effectué au titre de la Tranche C Prêt Acquisition en une seule échéance, à la Date de Remboursement Final de la Tranche C Prêt Acquisition.

6.1.4. Remboursement normal du Crédit Renouvelable

a. Remboursement des Tirages du Crédit Renouvelable

L'Emprunteur remboursera le montant en principal de chaque Tirage au titre du Crédit Renouvelable qu'il a effectué à la Date de Paiement d'Intérêts du Tirage considéré.

Clauses contractuelles

Intérêts

EURIBOR désigne, pour ce qui concerne toute Période d'Intérêts (en ce compris pour tout Montant Impayé) :

- (a) le Taux Ecran applicable à 11h (heure de Paris) à la Date de Détermination du Taux et pour une période égale en durée à celle de la Période d'Intérêts d'un Tirage ; ou
- (b) tel qu'autrement déterminé conformément à l'Article 7.7.1 (*Indisponibilité du Taux Ecran*) ;

si un des taux susvisés aux Paragraphes (a) ou (b) ci-dessus est inférieur à zéro (0), il sera réputé être égal à zéro (0).

Dans le cas où, en application des stipulations de l'Article 7.2 (*Périodes d'Intérêts*), (i) une Période d'Intérêts serait raccourcie à une durée inférieure à un (1) mois, l'EURIBOR applicable à cette Période d'Intérêts sera l'EURIBOR un (1) mois ou (ii) une Période d'Intérêts serait d'une durée supérieure à un (1) mois mais ne correspondrait pas à un nombre entier de mois, l'EURIBOR applicable sera déterminé sur la base du Taux Ecran Interpolé.

ARTICLE 7 - INTERETS ET INTERETS DE RETARD

7.1. Intérêts

- 7.1.1. Pour chaque Période d'Intérêts de chaque Tirage, le montant en principal non remboursé du Tirage considéré sera producteur d'intérêts au taux annuel égal à la somme (i) de l'EURIBOR de la Période d'Intérêts considérée et (ii) de la Marge applicable.
- 7.1.2. Les intérêts seront payables à terme échu et à chaque Date de Paiement d'Intérêts de la Période d'Intérêts considérée.
- 7.1.3. Les intérêts seront calculés pour le nombre exact de jours calendaires écoulés et sur la base d'une année de trois cent soixante (360) jours.

Périodes d'Intérêts

Périodes d'Intérêts au titre du Prêt Acquisition

Les Périodes d'Intérêts au titre de chaque Tranche Prêt Acquisition seront déterminées conformément aux stipulations suivantes :

- (a) chaque Période d'Intérêts aura, au choix de l'Emprunteur, une durée de trois (3) ou six (6) mois (ou toute autre durée convenue entre l'Emprunteur et l'Agent, agissant sur instructions de l'unanimité des Prêteurs participant à la Tranche Prêt Acquisition concernée) ou une durée permettant de respecter les stipulations des Paragraphes ci-dessous ;
- (b) pour les Périodes d'Intérêts postérieures à la première Période d'Intérêts, l'Emprunteur devra désigner la durée de chaque Période d'Intérêts dans l'Avis de Période d'Intérêts, étant précisé que dans le cas où l'Emprunteur ne notifierait pas à l'Agent la durée d'une Période d'Intérêts dans un Avis de Période d'Intérêts adressé à l'Agent au plus tard trois (3) Jours Ouvrés avant 11h00 (heure de Paris) avant chaque renouvellement de Période d'Intérêts, la durée de la Période d'Intérêts concernée sera égale à trois (3) mois ou à la durée permettant de respecter les stipulations du présent Article 7.2.1. ;

étant convenu que l'Emprunteur devra sélectionner des Périodes d'Intérêts identiques au titre de chaque Tranche Prêt Acquisition ;
- (c) chaque Période d'Intérêts précédant une date de remboursement normal en principal de la Tranche A Prêt Acquisition (telle que prévue à l'Article 6.1 (*Remboursement normal*)) devra avoir une durée telle que la Date de Paiement d'Intérêts correspondante coïncide avec ladite date de remboursement normal en principal de la Tranche A Prêt Acquisition.

7.2.2. Périodes d'Intérêts au titre du Crédit Renouvelable

Les Périodes d'Intérêts au titre du Crédit Renouvelable seront déterminées conformément aux stipulations suivantes :

- (a) l'Emprunteur sélectionnera dans chaque Avis de Tirage ou Avis de Renouvellement, la Période d'Intérêts applicable au Tirage considéré qui sera, au choix de l'Emprunteur, de un (1), trois (3) ou six (6) mois (ou toute autre durée convenue entre l'Emprunteur et l'Agent, agissant sur instructions de l'unanimité des Prêteurs participant au Crédit Renouvelable) ou une durée permettant de respecter les stipulations des Paragraphes ci-dessous ;
- (b) en cas de Tirage de Renouvellement, la Période d'Intérêts commencera le dernier jour de la précédente Période d'Intérêts, étant entendu qu'aucun intérêt ne sera dû par l'Emprunteur deux (2) fois pour le même jour ; et
- (c) les durées des Périodes d'Intérêts des Tirages devront être sélectionnées par l'Emprunteur de manière à respecter chaque Période de Non-Utilisation.

Clauses contractuelles

Intérêts

Marge Tranche A Prêt Acquisition désigne la marge applicable pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche A Prêt Acquisition.

La Marge Tranche A Prêt Acquisition est fixée initialement au taux de 1,95 % l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*) et à l'Article 7.6 (*Ajustements des Marges applicables en fonction des Indicateurs de Performance ESG*).

Marge Tranche B Prêt Acquisition désigne la marge applicable pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche B Prêt Acquisition.

La Marge Tranche B Prêt Acquisition est fixée initialement au taux de 2,45 % l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*) et à l'Article 7.6 (*Ajustements des Marges applicables en fonction des Indicateurs de Performance ESG*).

Marge Tranche C Prêt Acquisition désigne la marge applicable pour le calcul des intérêts dus au titre de la Tranche C Prêt Acquisition.

La Marge Tranche C Prêt Acquisition est fixée initialement au taux de 4,20 % l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*) et à l'Article 7.6 (*Ajustements des Marges applicables en fonction des Indicateurs de Performance ESG*).

La Marge Crédit Renouvelable est fixée initialement au taux de 1,95 % l'an, sous réserve d'ajustements dans les conditions et selon les modalités prévues à l'Article 7.5 (*Ajustements des Marges applicables*) et à l'Article 7.6 (*Ajustements des Marges applicables en fonction des Indicateurs de Performance ESG*).

Ajustements des Marges applicables

Sans préjudice de l'application des stipulations de l'Article 7.6 (*Ajustement des Marges en fonction des Indicateurs de Performance ESG*), les Marges applicables seront, le cas échéant, ajustées en fonction du niveau du Ratio de Levier, tel qu'indiqué dans le Certificat remis à l'Agent à l'issue de la clôture de chaque Exercice Social, et pour la première fois sur la base du Certificat remis au titre de la Date de Test arrêtée le 31 décembre 2025, et selon les modalités indiquées ci-dessous.

- (i) la Marge applicable (autre que chaque Marge Tranche Confirmée) sera ajustée conformément au tableau ci-après :

Niveaux du Ratio de Levier	Marge Tranche A Prêt Acquisition / Marge Crédit Renouvelable	Marge Tranche B Prêt Acquisition	Marge Tranche C Prêt Acquisition
Ratio de Levier supérieur ou égal à 3,50	2,20 % l'an	2,70 % l'an	4,45 % l'an
Ratio de Levier inférieur à 3,50 et supérieur ou égal à 3,00	1,95 % l'an	2,45 % l'an	4,20 % l'an
Ratio de Levier inférieur à 3,00 et supérieur ou égal à 2,50	1,70 % l'an	2,20 % l'an	3,95 % l'an
Ratio de Levier inférieur à 2,50	1,45 % l'an	1,95 % l'an	3,70 % l'an

- (ii) la Marge Tranche Confirmée applicable à chaque Tranche Confirmée sera ajustée conformément aux modalités prévues dans la Notification de Confirmation concernée.

Clauses contractuelles

Obligation de couverture

Banque(s) de Couverture désigne le ou les Prêteur(s) (ou leurs Affiliés) qui seront signataires du ou des Contrat(s) de Couverture avec l'Emprunteur, étant précisé que si une Banque de Couverture cesse d'être Prêteur (ou Affilié d'un Prêteur), elle conservera sa qualité de Banque de Couverture dès lors qu'elle avait bien la qualité de Prêteur (ou d'Affilié d'un Prêteur) à la date de conclusion du ou des Contrat(s) de Couverture concerné(s).

Contrats de Couverture désigne ensemble le ou les contrat(s) de couverture de risque de taux (cap ou swap) à conclure par l'Emprunteur avec la ou les Banque(s) de Couverture ou tout autre établissement bancaire ou financier (au choix de l'Emprunteur) selon les modalités visées à l'Article 12.4.11 (*Contrat(s) de Couverture*).

12.4.11. Contrat(s) de Couverture

a. Contrat(s) de Couverture au titre du Prêt Acquisition

L'Emprunteur s'engage à conclure/maintenir/renouveler, dans les six (6) mois suivant la Date de Réalisation à des conditions de marché, le ou les Contrat(s) de Couverture portant sur un notionnel minimum égal à 60 % de l'Encours du Prêt Acquisition et assurant à l'Emprunteur une couverture contre une hausse de l'EURIBOR trois (3) mois ou six (6) mois de plus de 150 points de base par rapport à son niveau à la Date de Réalisation.

L'Emprunteur s'engage à justifier à l'Agent de la conclusion/maintien/renouvellement de ce ou ces contrat(s) dans le délai de six (6) mois susvisé.

L'Emprunteur s'engage à maintenir le(s) Contrat(s) de Couverture pendant une durée minimum de trois (3) ans à compter de leur conclusion/maintien/renouvellement.

b. Contrat(s) de Couverture au titre de toute Tranche Confirmée

Pour toute Tranche Confirmée concernée qui aura fait l'objet d'une confirmation dans les conditions prévues à l'Article 5.3 (*Crédit Non Confirmé*), l'Emprunteur s'engage à conclure/maintenir/renouveler tout Contrat de Couverture selon les modalités qui seront définies dans la Notification de Confirmation concernée.

Clauses contractuelles

Défaut croisé

13.1.5. Défaut croisé

a. Un Endettement Financier quelconque (autre que les Crédits) de l'un des membres du Groupe n'est pas payé à sa date d'échéance après expiration des délais de remédiation le cas échéant contractuellement prévus dès lors que le défaut de paiement d'un ou d'Endettement(s) Financier(s) excède(nt) un montant unitaire ou cumulé de EUR 50.000 (ou la contre-valeur de ce montant dans une ou plusieurs devises), sauf si le non-paiement résulte d'une erreur administrative ou technique et le paiement est effectué dans les cinq (5) Jours Ouvrés à compter de sa date d'échéance.

b. Un Endettement Financier quelconque (autre que les Crédits) de l'un des membres du Groupe est déclaré exigible avant son terme ou un créancier auprès duquel un membre du Groupe a contracté un Endettement Financier (autre que les Crédits) a résilié ou suspendu son engagement en raison de la survenance d'un cas de défaut (quelle que soit sa dénomination) (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce contractuellement prévus),

dès lors que le montant unitaire ou cumulé d'Endettement(s) Financier(s) ou d'engagement(s) relatifs à un Endettement Financier entrant dans le champ du présent Paragraphe b. est supérieur à EUR 500.000 (ou la contre-valeur de ce montant dans une ou plusieurs devises).

c. L'Emprunteur ou un autre membre du Groupe n'effectue pas à bonne date le paiement (s'il y a lieu, après prise en compte des délais de grâce et sous réserve des éventuelles renonciations ou des éventuels aménagements consentis par le(s) créancier(s) concerné(s)) de tout montant au titre de toute dette exigible (autre qu'un Endettement Financier), quelle que soit sa nature, dès lors que le montant unitaire ou cumulé du(des) défaut(s) de paiement de la ou des dette(s) en cause excède(nt) EUR 1.000.000 (hors taxes) (ou la contre-valeur de ce montant dans une ou plusieurs devises), à moins que le membre du Groupe concerné n'ait contesté de bonne foi l'exigibilité de ladite dette.

Swap de taux (payeur de taux fixe contre variable):

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année. Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

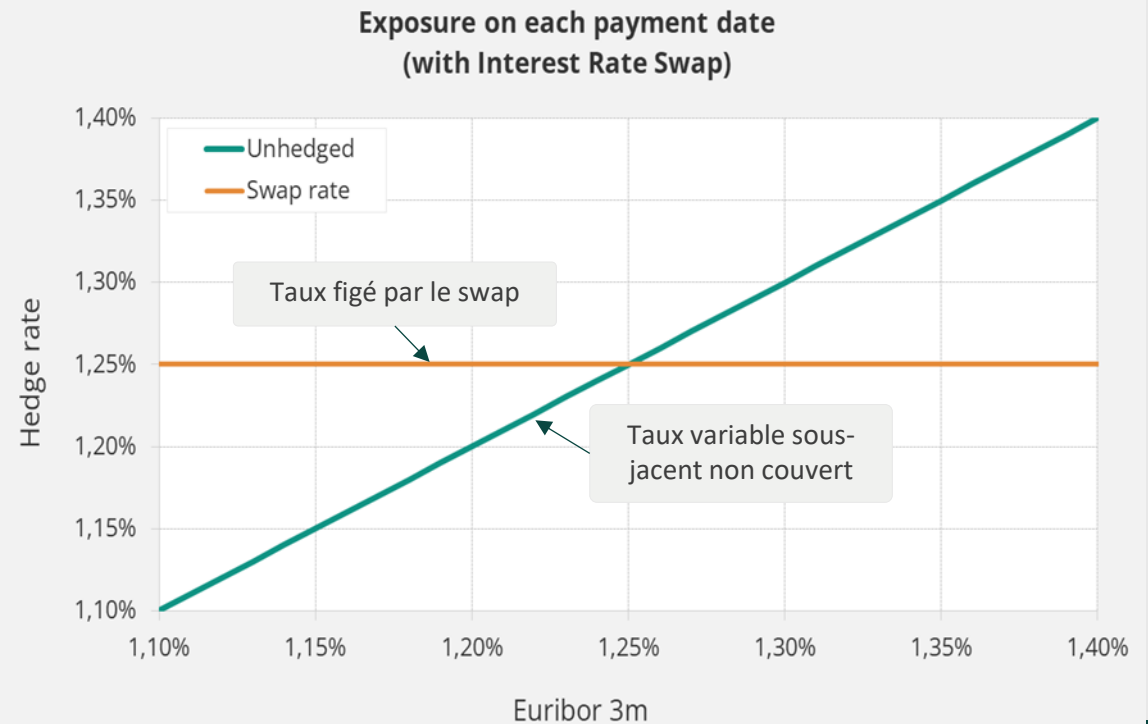
- Coût nul (pas de prime à payer)
- Les charges financières sont connues à l'avance

Inconvénients:

- Aucune opportunité de profiter de mouvements favorables des taux;
- Risque de perte illimitée en cas de déboucement anticipé.
- Produit simple mais risqué en cas de réduction de l'exposition sous-jacente (réduction de dette par ex.) ou de déboucement de la couverture dans un scénario de valorisation négative (mark to market).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative). Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Fiches produits

Achat de cap de taux:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap.

Avantages:

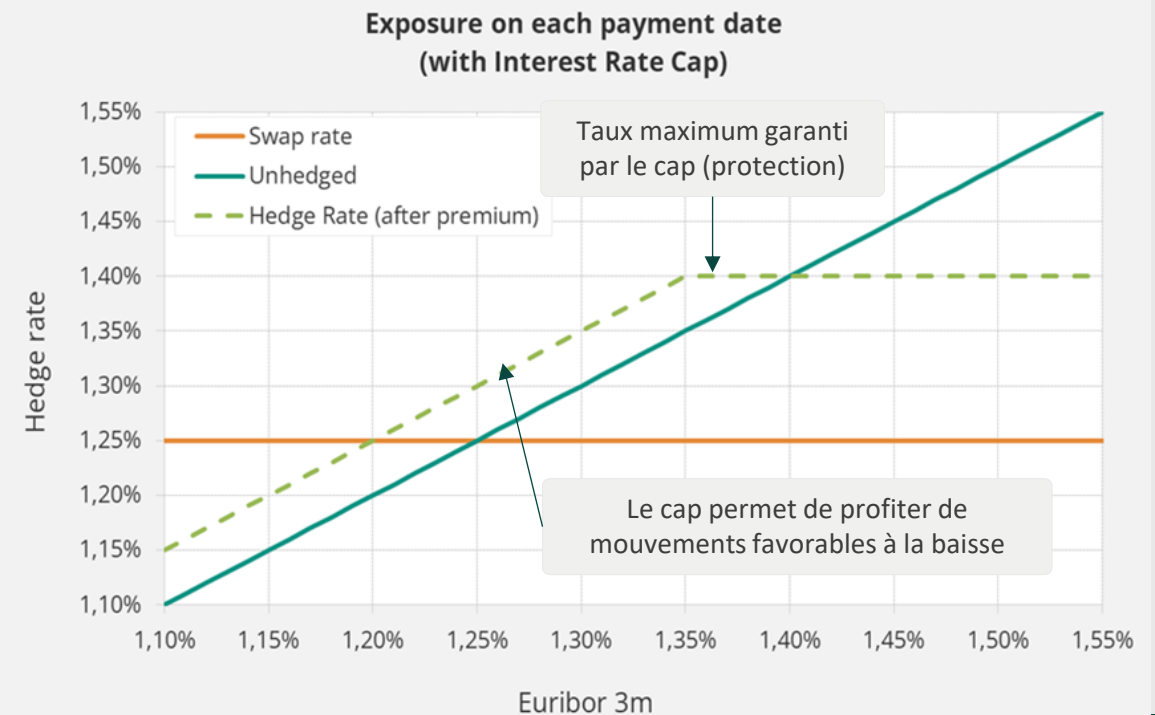
- Opportunité de profiter d'un taux bas si celui-ci reste inférieur au cours d'exercice du cap;
- Flexibilité totale pour revendre la couverture en cas de modification du sous-jacent;
- Aucun risque de perte au-delà de la prime payée.

Inconvénients:

- Prime à payer: dépend des caractéristiques de l'option (montant, durée, cours d'exercice plus ou moins favorable...)

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit recommandé dans le contexte actuel.
Ce produit prend en compte les planchers sur les financements



Fiches produits

Tunnels / Collars d'options:

Engagement ferme de payer un flux à taux fixe à une fréquence et pendant une durée déterminée, en échange d'un flux reçu correspondant au taux variable. La périodicité de l'indice de taux variable détermine le nombre de paiements par année.

Le net des deux flux peut être positif ou négatif à chaque période.

Avantages:

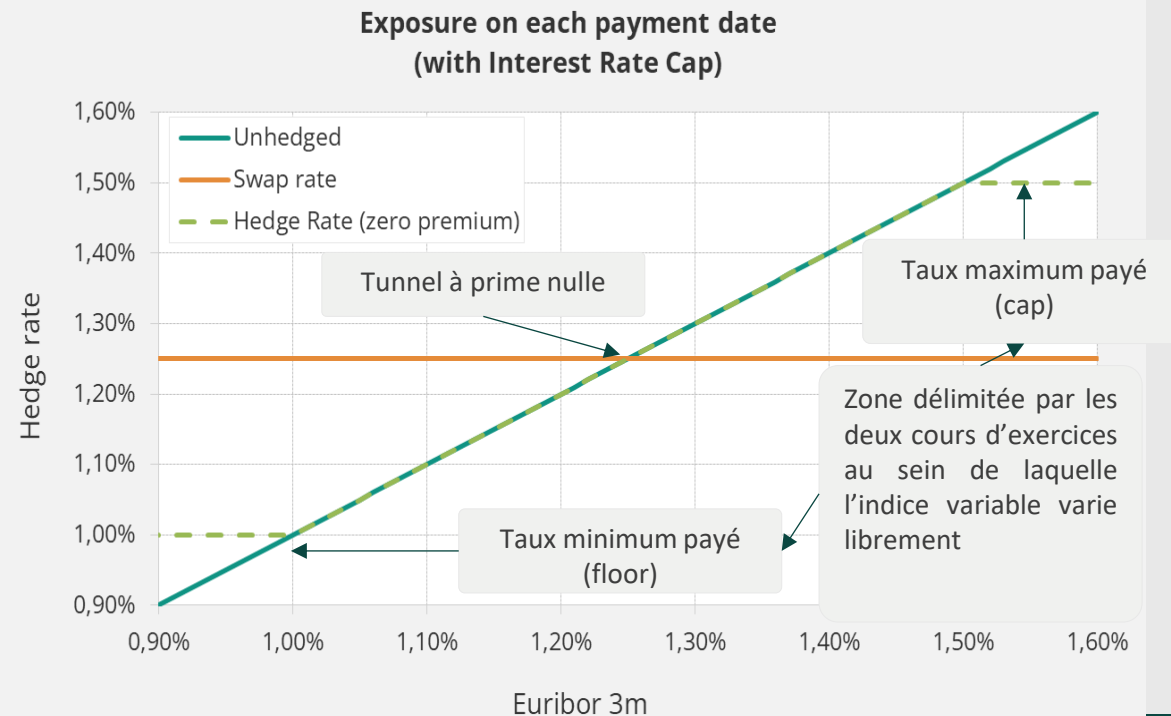
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice jusqu'au niveau du floor (plancher);
- Financement de l'option achetée par l'option vendue.

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de débouclément anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

A réserver à la partie incompressible de l'exposition (risque de valorisation négative).
Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne garantit plus un taux de financement dans un contexte de taux négatifs pour un financement dont l'indice (Euribor ou autre) est « flooré »



Cap avec barrière désactivante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit une barrière dite désactivante, le produit se désactive et aucun flux n'est alors échangé.

Avantages:

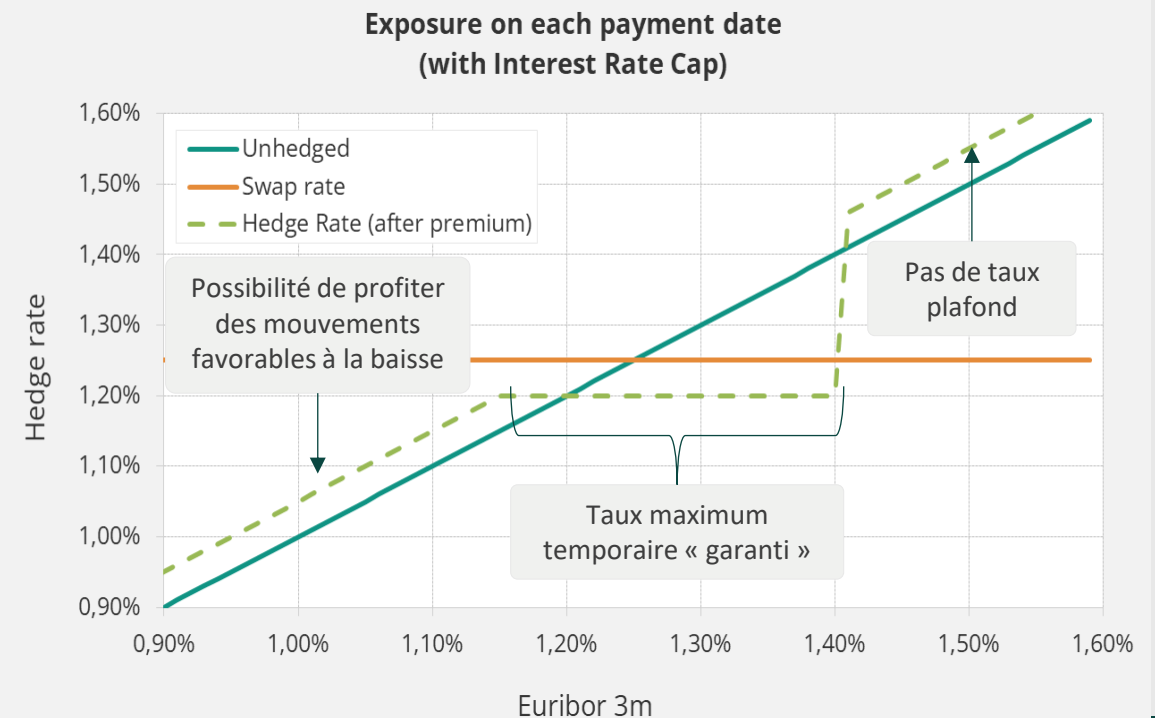
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique

Inconvénients:

- Risque de perte en cas de déboucllement anticipé et de baisse des taux (comme pour un swap).

Graphique illustratif: données non actualisées

Produit qui ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Fiches produits

Cap avec barrière activante:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur à la barrière dite activante. Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours de la barrière activante. Tant que le taux sous-jacent reste sous la barrière activante, aucun flux n'est échangé.

Avantages:

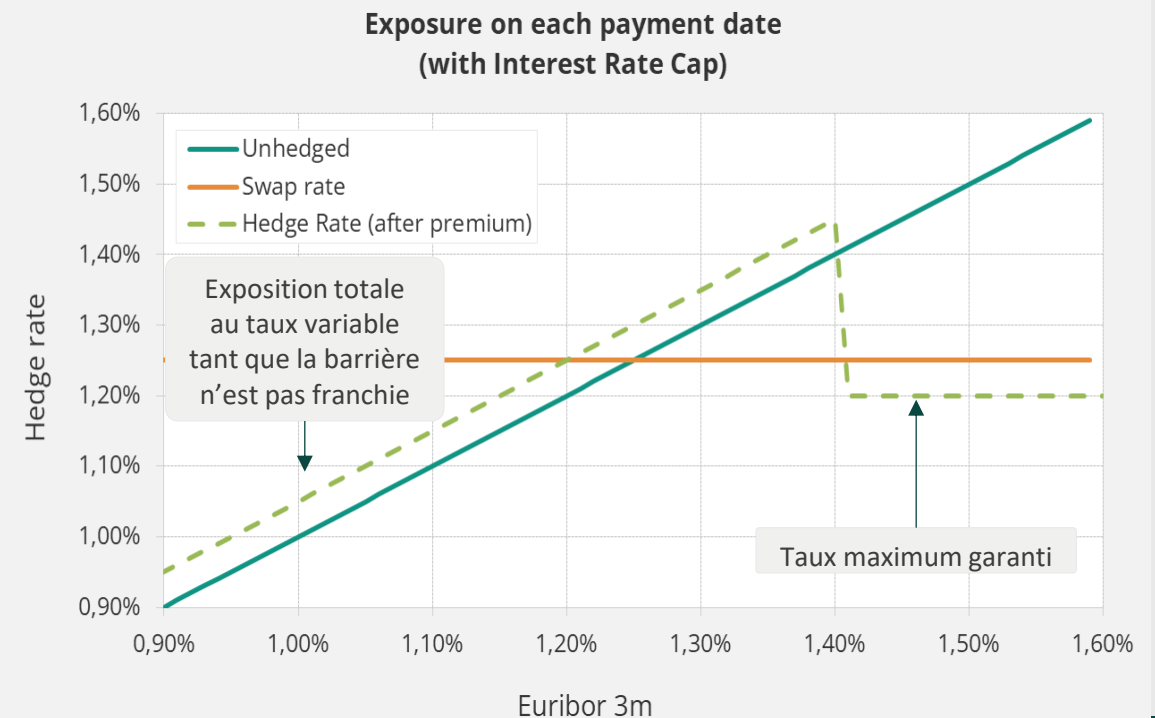
- Protection au-delà de la barrière activante au cours d'exercice du cap;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins couteuse qu'un cap classique.

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car le plus souvent les marges bancaires dégradent sa performance.



Fiches produits

Cap Spread:

Droit de recevoir un flux si l'indice de taux sous-jacent (couvert) est supérieur au cours d'exercice du cap (strike). Le flux reçu correspondra alors à la différence entre le taux variable et le taux fixe, multiplié par le notionnel. Dans le cadre d'un financement, ce flux a pour effet d'annuler ce qui aurait dû être payé sur le sous-jacent au-delà du cours d'exercice du cap. Si le taux sous-jacent franchit le cours d'exercice du cap vendu, l'exposition au taux sous-jacent est quasi totale (retraitée de l'écart entre les 2 cours d'exercices).

Avantages:

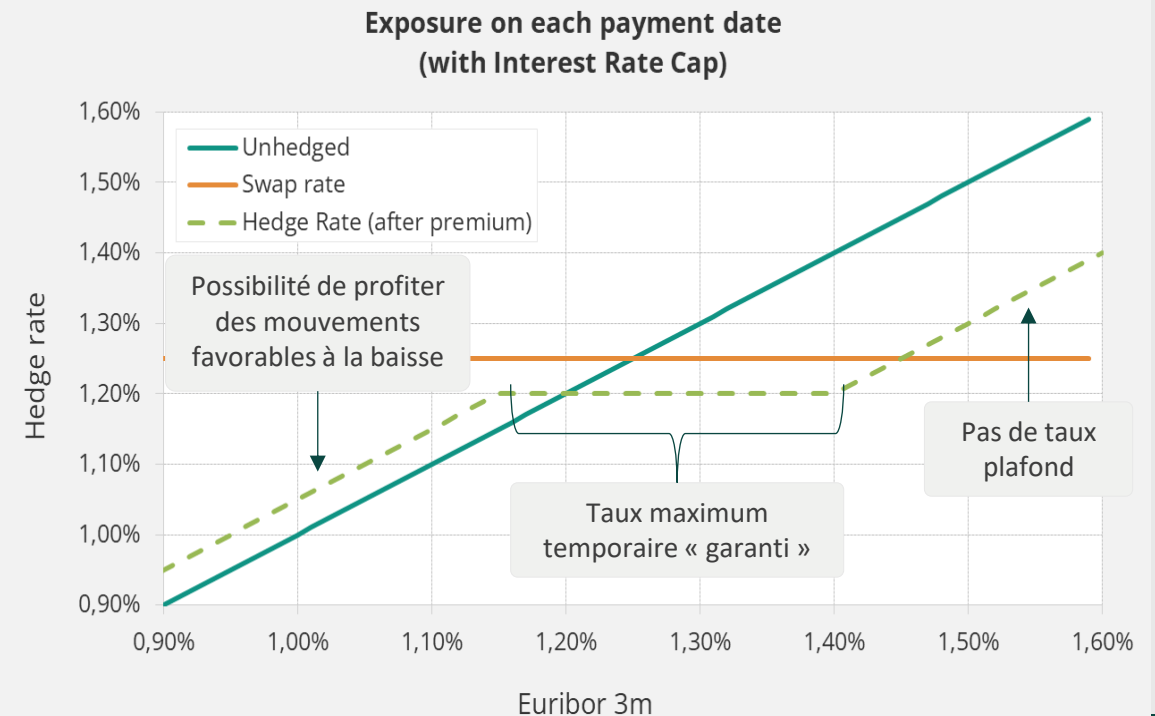
- Protection au-delà du cours d'exercice du cap acheté;
- Opportunité de profiter d'une baisse de l'indice de référence
- Stratégie moins coûteuse qu'un cap classique (financement partiel de l'option achetée par l'option vendue).

Inconvénients:

- Exposition plus importante au risque haussier du taux variable qu'un cap classique

Graphique illustratif: données non actualisées

Nous ne recommandons pas ce produit car il ne procure aucun taux plafond garanti. Ce n'est pas une couverture.



Informations

KERIUS Finance SAS

17 rue Dupin,
75006 Paris, France

Tel: +33 1 83 62 27 61

RC Paris: 520 300 948

Immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n°13000716 au titre des activités de **Conseiller en Investissements Financiers**, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers .

KERIUS Finance Suisse SARL

Chemin de Blandonnet 2,
1214 Vernier - Genève, Suisse

Tel : + 41 22 566 40 52

RC Genève IDE CHE-460.735.969

Numéro fédéral: CH-660-2330011-1

www.kerius-finance.com

Sébastien Rouzaire : s.rouzaire@kerius-finance.com

Solal Huard : s.huard@kerius-finance.com

Marion Dondin : m.dondin@kerius-finance.com

Avertissement - Disclaimer

Ce document a été préparé à l'usage des services financiers du Client. Ce document ou son contenu ne doivent pas être communiqués ou diffusés en externe sans l'accord préalable écrit de KERIUS FINANCE .

Pour ce document, KERIUS FINANCE a été amenée à utiliser des informations et données chiffrées fournies par le Client. KERIUS FINANCE a pris ces données en compte sans réaliser de procédure d'audit et n'émettra en conséquence aucune opinion sur leur fiabilité. Ce document ne constitue pas une documentation contractuelle des transactions éventuellement décrites, ni une recommandation ou une sollicitation de mettre en place les transactions décrites. Tout Client intéressé par ce type de transactions ou procédure doit mener ses propres analyses pour vérifier l'adéquation à ses besoins, ainsi que les conséquences, notamment fiscales et comptables. Il lui appartient également de prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des décisions qu'il aura prises.

Ni KERIUS FINANCE ou ses administrateurs ou employés ne pourront être tenus responsables des conséquences de l'utilisation de ce document ou de la mise en place, totale ou partielle, par le client, des idées ou opérations décrites.

This document has been prepared for the Finance department of the Client. It must not be communicated or published externally without prior written consent of KERIUS FINANCE.

For this document, KERIUS FINANCE used information and data provided by the Client. The Client agrees that KERIUS FINANCE took this information into account without auditing them or checking their accuracy and, as a consequence, without producing any opinion on their reliability. Please note that this document does not constitute a contractual documentation of the transactions or processes that may be described, nor a recommendation or solicitation to enter into the transactions or processes described herein. If the Client is interested in setting up this type of transactions or processes, the Client should conduct his own analysis of the suitability to his needs. The Client must also verify the consequences of his decisions, including accounting and fiscal aspects. The Client is also responsible for the implementation of his decisions.

Neither KERIUS FINANCE nor its directors and employees accept liability for any loss or damage resulting from the use of this document and expressly excludes all liability in respect of any implication of the described ideas or transactions on the Client's own specific particulars.